

**COMMUNAUTÉ DE L'EAU**

**Région Urbaine de Grenoble**



**ACTUALISATION**

**BILAN BESOINS RESSOURCES**

*Etude gestion globale de la ressource en eau*

**FICHES PAR TERRITOIRES DU SCOT**

**PHASE 1 – 2015**

---

## **AVERTISSEMENT**

*Le présent rapport de la Communauté de l'Eau reflète les interprétations de ses auteurs, établies sur l'analyse d'enquêtes et d'entretiens à l'échelon intercommunal (Métropole, intercommunalités ayant la compétence eau, principaux syndicats, SAGEs, contrats de rivière. L'échelle communale sera regardée en 2016 (phase 2) au regard des évolutions territoriales en cours.*

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1</b>	<b>p4</b>
1.1 - Le contexte de l'étude	p4
1.2 - Le cadrage réglementaire	p5
<b>PARTIE 2 : ANALYSE TERRITORIALE</b>	<b>p7</b>
2.1 - Le territoire du Grésivaudan	p8
2.2 - Le territoire du Sud Grésivaudan	p16
2.3 - Le territoire de l'Agglomération Grenobloise (la Métropole)	p24
2.4 - Le territoire du Voironnais	p32
2.5 - Le territoire du Trièves	p38
2.6 - Le territoire Bièvre-Valloire	p45
<b>PARTIE 3 - SYNTHÈSE DES RESULTATS A L'ECHELLE DU SCoT</b>	<b>p53</b>
<b>ANNEXES</b>	

---

## PARTIE 1

### 1.1 - Le contexte de l'étude

La réalisation d'une étude entre 1999 et 2001 par la SOGREAH concernant la sécurité de l'alimentation en eau potable a lancé la réflexion sur l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sur le territoire du Schéma Directeur de la Région grenobloise.

En 2007 la Communauté de l'eau potable a été créée pour mettre en place une nouvelle forme de gouvernance dans le cadre de l'établissement public du SCoT, avec deux objectifs principaux : la sécurisation AEP et une réflexion sur le prix de l'eau.

Entre 2008 et 2010, il a été réalisé une étude bilan besoins ressources qui a permis d'appréhender de manière globale les enjeux sur la gestion globale de la ressource en eau croisés avec les enjeux des territoires sur le périmètre du SCoT.

Cette étude a abouti, en 2010/2011, à la conception d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable et un tableau synthétique des besoins par territoire. Ces documents ont été intégrés au Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT approuvé en 2012. Il s'agit d'une démarche innovante dans le cadre des SCoT à l'échelle nationale, qui a donné lieu à une publication du CERTU dans le cadre des fiches SCoT Grenelle.

Les évolutions contextuelles sur le territoire et les évolutions réglementaires, avec notamment les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), ainsi que la révision du Schéma De Coopération Intercommunale (SDCI) qui doit être adopté au plus tard mi 2016, ont incité la Communauté de l'Eau à inscrire à son programme une actualisation du plan de sécurisation d'alimentation en eau potable, afin de revoir le cas échéant les principales conclusions du bilan besoins ressources.

Cette étude sera réalisée en deux phases (phase 1 en 2015 et phase 2 en 2016) afin de prendre en compte au mieux les évolutions en cours.

#### Phase 1 - mars à juillet 2015

**Il est proposé** dans ce premier temps d'effectuer, sur la base du plan de sécurisation existant et du tableau joint, **un cadrage général des évolutions depuis 2010 au niveau du périmètre du SCoT, avec une fiche de synthèse par territoire** (avec une déclinaison par intercommunalités dans la mesure du possible : Métropole, Communauté d'agglomération, Communauté de Communes) **des grandes évolutions tendancielles et des avancées depuis 2010** sur la base des critères retenus pour l'étude :

- connaissance des sources
- connaissance des grandes nappes
- intercommunalité (interconnexions notamment)
- rendement des réseaux
- secours (avec aspect qualitatif et vulnérabilité)
- qualité (incident ponctuel ou conjoncturel, dépassement des normes)

Afin de réaliser ces synthèses, des rendez-vous ont été organisés par territoires avec les partenaires travaillant sur le territoire (contrats de rivière, SAGE, grands syndicats, observatoires, intercommunalités ayant la compétence,...).

Le travail s'est appuyé également sur les données fournies par les administrations (ARS, DDT, Conseil Général), en tenant compte des orientations inscrits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Quelques cartographies réalisées en phase 1 permettent de commencer à appréhender les évolutions sur la base de critères clairement identifiés (indicateurs pertinents), notamment sur la structuration territoriale.

## Phase 2 : actualisation du bilan besoins ressources et plan de sécurisation (2016)

Dans un deuxième temps, sur les bases du travail effectué en 2015, et selon les attentes, le bilan besoins ressources édité en 2010 sera mis à jour, avec une vision prospective en lien avec les orientations / prescriptions du SCoT.

Il conviendra :

- de distinguer les secteurs à problèmes, et ceux qui en sont exempts en distinguant le type de problème et/ ou sa nature (quantitatif, qualitatif...), ses origines (pollutions agricoles, industriels) et les problématiques de vulnérabilité (débit d'étiage de la ressource insuffisant ne situation la plus défavorable, sécurisation, accidentologie...)
- de distinguer des zones « prioritaires » à surveiller de part leur contexte territorial (activités économiques fortes, démographie croissante, autres enjeux forts).
- de mettre à jour le plan de sécurisation (notamment en affinant les problématiques d'interconnexions internes et externes).

**Avertissement** : le bilan besoins ressources sera fait sur les bases connues au premier semestre 2016 et précisera bien les éventuelles modifications structurelles non abouties (ou en cours).

## 1.2 - Le cadrage réglementaire

Il s'agit d'un critère important dans le cadre de l'étude, notamment en terme de gouvernance. En effet les lois récentes et la révision du SDCI ont une incidence sur le devenir des territoires (syndicats, intercommunalités, communes), et de fait sur la gestion de l'eau potable.

### Le SDCI

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite précisément « de réforme des collectivités territoriales ».

La mise en œuvre du SDCI connaît un assouplissement depuis la loi du 29 février 2012 visant à tempérer les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale.

Le schéma départemental de coopération intercommunale est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Il vise les objectifs suivants :

- couverture intégrale du territoire par des Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, à l'exception des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
- rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Un premier schéma a été arrêté par le Préfet de l'Isère fin 2010. Actuellement en révision, il devrait être arrêté au plus tard mi 2016 (initialement la révision devait être finalisée en décembre 2015, mais la loi NOTRe permet aux départements d'avoir un délais supplémentaire). Une première version

a été réalisée par les services de l'Etat fin mai, une reprise du dossier est prévue en septembre 2015 avec concertation des collectivités. Dans la phase 2 du rapport (2016) les résultats du SDCI seront intégrés.

#### Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles)

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La loi vise à rétablir la clause générale de compétence pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015.

Création de la GEMAPI et d'une taxe à fiscalité propre destinée à financer dès 2016 les travaux permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens.

Dans le cadre de l'étude, la loi MAPTAM a eu une forte répercussion en mettant dans la liste des Métropoles la METRO, et de fait cette dernière a eu obligation de prendre la compétence eau potable (entre autres compétences) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### LOI NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

La loi porte sur une nouvelle organisation territoriale de la République, modifie le découpage des régions et présente le calendrier électoral des élections régionales et départementales.

Elle confie de nouvelles compétences aux régions. Le texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

Un amendement repousse la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Initialement la loi prévoyait la remontée de compétence obligatoire eau potable et assainissement aux intercommunalités. Après différents amendements il ressort :

- compétences eau et assainissement (au sens large [assainissement collectif, non collectif et pluvial à priori) obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre à compter de 2020.
- les Syndicats comptant au moins 3 EPCI à fiscalité propre sur leur territoire pourront appliquer le mécanisme de représentation / substitution avec ces établissements, en dessous de ce seuil, le retrait sera la solution par défaut.

---

## **PARTIE 2 - ANALYSE TERRITORIALE**

Cette analyse a été faite sous la forme d'une fiche pour chacun des 6 territoires du SCoT.

Elle se base sur le plan de sécurisation intégré au document d'orientation et d'objectifs du SCoT arrêté en décembre 2012 et sur le tableau des critères d'évaluation synthétique par territoire (cf. documents en annexe 1).

Des entretiens par territoires auprès des principaux partenaires et l'analyse des données fournies notamment par la DDT, le Conseil Général et l'ARS, et l'Agence de l'Eau, ont permis une première approche qui sera affinée en 2016 (phase 2 de l'étude).

### **2.1 - Le territoire du Grésivaudan**

### **2.2 - Le territoire du Sud Grésivaudan**

### **2.3 - Le territoire de l'Agglomération Grenobloise (la Métropole)**

### **2.4 - Le territoire du Voironnais**

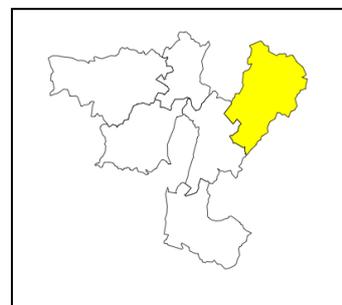
### **2.5 - Le territoire du Trièves**

### **2.6 - Le territoire Bièvre-Valloire**

## 2.1 - LE TERRITOIRE DU GRESIVAUDAN

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 98 290 habitants (environ 100 000 en 2015)
- Superficie : 676,7 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 47
- Nombre d'intercommunalité : 1 (Communauté de Communes le Grésivaudan composée de 47 communes)



#### Organisation AEP

- Intercommunalité ayant la compétence : 0
- Communes autonomes : 38 dont 33 en régie communale avec des contrats de prestation de service par la SPL eaux de Grenoble pour Bernin, Domène, Le Versoud, La Pierre, Laval, Pontcharra et Villard Bonnot, 1 gérance pour le SIERG et 13 délégations de services publics
- Les syndicats
- SIE de la Région Grenobloise (SIERG) en production pour 4 communes (Villard Bonnot pour secours, Bernin partiel avec le SIED, Crolles partiel avec le SIE la Terrasse Lumbin Crolles, Le Versoud)
- SIE Saint Jean le Vieux en production et en distribution sur 2 communes (La Combe De Lancey, Saint Jean Le Vieux)
- SIE le Haut Grésivaudan en production et en distribution pour 6 communes (Froges, La Pierre, Laval, Le Champ Près Froges, Les Adrets, partiellement Villard Bonnot)
- SIVOM des 7 Laux en production et en distribution pour 2 communes (La Ferrière et Pinsot)
- SIE la Dhuy (SIED) en production sur 5 communes (Bernin, Biviers, Montbonnot Saint Martin, Saint Ismier et Saint Nazaire les Eymes)
- SIE Lumbin Terrasse et Crolles pour le hameau de Montfort en production et distribution
  - Aucune ASA à vocation AEP (mais 6 ASA agricoles)

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

Etude d'opportunité engagée en 2010 pour atteindre le bon état des eaux en 2015

- Mise en place d'un contrat de rivière en cours suite à cette étude (début des études en 2012 - phase d'élaboration en cours)
- GEMAPI depuis janvier 2015 avec définition de l'intérêt communautaire
- Origine de l'eau : plus de 140 points de prélèvement (démultiplication pour alimenter les hauts du fait de la topographie et de nombreux hameaux isolés)

Volume annuel AEP en m<sup>3</sup> pour le territoire : pour le SIED environ 2 500 000 m<sup>3</sup> (prélèvement sur le territoire) - pour le SIERG environ 5 000 000 m<sup>3</sup> (facturés - non prélevés) - pour le SIE Lumbin la Terrasse, données non communiquées par le syndicat - et pour le SIEHG 433 978 m<sup>3</sup> (prélevé sur le territoire)

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : Utilisation des excédents de ressources internes et externes et manque de structuration**

**Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Connaissance des grandes nappes : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Intercommunalité : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Rendement réseau : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Secours : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Qualité : problématique importante et/ou en partie prise en charge

En conclusion en 2010, on constatait de nombreuses lacunes sur les différents critères du plan de sécurisation. Le Grésivaudan était le territoire le moins sécurisé au niveau de l'alimentation en eau potable.

## **3 - Constat et évolutions depuis 2010 - Les nouveaux enjeux /objectifs**

*Recensement des améliorations et des points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitative et quantitatives, sécurisation...)*

### **- La gouvernance**

Multitude de petites structures éclatées et régies

Etude de prise de compétence eau et assainissement en cours (2015)

Contrat de rivière : pour l'AEP, l'agence de l'eau a demandé une étude globale sur le territoire permettant de faire un état des lieux. Celle ci est en cours de réalisation dans le cadre de l'étude préalable pour la prise de compétence eau et assainissement.

Choix de mettre en place par anticipation la GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec définition de l'intérêt communautaire en lien avec le contrat de rivière (prise en compte de 3 torrents). Levée d'une taxe de 6 € par habitant (sur la base du foyer fiscal) pour couvrir les frais des travaux nécessaire pour sécuriser le territoire et qui doivent être réalisés sur l'Isère par le SYMBHI, ainsi que sur les 4 torrents ciblés dans le contrat de rivière.

Loi NOTRe et / ou SDCI devraient entraîner une simplification structurelle sur le territoire avec disparition des petits syndicats au nombre de 7 (fusion ou absorption)

### **- La mutualisation des moyens**

Sécurisation faite entre le Cheylas et Pontcharra

Saint Martin d'Uriage achète une partie de son eau à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (dissolution du SIEC et Saint Martin d'Uriage seule commune de l'ancien syndicat hors périmètre de l'agglomération).

### **- Les aspects qualitatifs**

En 2009, au moins 140 points de prélèvements sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont une trentaine sont protégés par périmètre de protection avec DUP, une centaine avec périmètre de protection mais sans DUP, et 12 sans périmètre de protection.

En 2015, 84 captages sont recensés sur l'ensemble du territoire (correspondant à 140 points de prélèvement) dont 15 ont un périmètre de protection, 28 sont en cours de procédure, 15 doivent lancer la procédure, 25 non pas donné renseignements sur l'avancement (soit 30 %), et 1 captage est non utilisé.

Captages à abandonner (source ARS) : aucun en projet sur le secteur.

### Données sur les UDI - dépassements /normes pollution depuis 2006

Incidents ponctuels (rupture d'approvisionnement, pollution bactériologique ou accidentelle)

#### - liste des accidents ayant donné suite à des restrictions par l'ARS (source ARS)

Allevard : 2010 forte contamination

Chapareillan : **2014** forte contamination bactériologique

Frogès : 2009 forte contamination

Goncelin : **2011** forte contamination

Hurtière : **2011** forte contamination

La Combe de Lancey : 2007, 2008 et 2010 contamination

Laval : 2007 \* 2 forte contamination et 2006 très forte contamination

Champ près Frogès : **2013** forte contamination

Les Adrets : **2011** forte contamination

Moretel : 2008 forte contamination

Saint Jean le Vieux : 2008 très forte contamination

Saint Maximin : **2013** forte contamination

Saint Pancraste : 2006 très forte contamination et 2011 forte contamination

Saint Pierre d'Allevard : 2010 3<sup>ème</sup> NC

Saint Agnès : 2006 très forte contamination

Sainte Marie d'Alloix : **2012** forte contamination et **2012** 3<sup>ème</sup> NC

Tencin : 2011 forte contamination

Theys : 2006 NC, 2007 et 2011 \* 2, **2013** forte contamination

### Taux de conformité

(données DDT – SISPEA 2014)

Commune ou EPCI	Tx de conformité bactério	Tx de conformité physico
SIE lumbin la terrasse	100	100
SIE Haut Grésivaudan	86,67	100
SIVOM de la station des 7 Laux	100	100
SIE la Dhuy	100	100
SIERG	99,1	100
ALLEVARD	98,08	100
BARRAUX	100	100
BERNIN	100	100
BIVIERS	90,91	100
CHAMROUSSE	100	100
CHAPAREILLAN	92	100
CROLLES	100	100
FROGES	100	100
GONCELIN	87,5	100
HURTIERES	71,43	100
LA BUISSIERE	100	100
LA CHAPELLE-DU-BARD	100	100

LA COMBE-DE-LANCEY	90,91	90,91
LA FERRIERE	NC	NC
LA FLACHERE	100	100
LA PIERRE	100	100
LAVAL	82,35	100
LE CHAMP-PRES-FROGES	93,75	100
LE CHEYLAS	100	100
LE MOUTARET	100	100
LE TOUVET	96,88	100
LE VERSOUD	100	100
LES ADRETS	90	100
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	100	100
MORETEL-DE-MAILLES	93,75	100
PINSOT	86,96	100
PONTCHARRA	100	100
REVEL	100	100
SAINT-BERNARD	NC	NC
SAINT-HILAIRE-DU-TOUVET	100	100
SAINT-ISMIER	100	100
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	100	100
SAINT-MARTIN-D'URIAGE	100	100
SAINT-MAXIMIN	100	100
SAINT-MURY-MONTEYMOND	100	100
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	100	100
SAINT-PANCRASSE	92,31	100
SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD	87,10	100
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	80,95	100
SAINTE-AGNES	94,12	100
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	100	100
SAINTE-MARIE-DU-MONT	94,44	100
TENCIN	100	100
THEYS	NC	NC
VILLARD-BONNOT	100	100

Constat : on ne remarque pas d'améliorations notables au cours des dernières années. On notera également Theys qui recense 4 occurrences de restrictions à partir de 2006.

Récurrence des problèmes de sources gravitaires sur les versants tant en Chartreuse que dans le massif de Belledonne.

Nitrate et pesticide : bon état (et ce malgré une forte activité agricole dans le Haut Grésivaudan dans la plaine de l'Isère).

- **Les aspects quantitatifs**

**Gros consommateurs (> 50 000 m<sup>3</sup>)**

ST MicroElectronics à Crolles : 2,722 millions de m<sup>3</sup>/an en 2014 (extension prévue du site)

Soitec à Bernin : de 800 000 à 1 million de m<sup>3</sup>/an

Teisseire à Crolles : 138 642 m<sup>3</sup>/an en 2014

On peut citer également deux clients industriels sur Crolles avec facturation trimestrielle le stade nautique (géré par la CCMG) avec une consommation de 19 537 m<sup>3</sup>/an en 2014 et ONDEO (18 667 m<sup>3</sup>/an en 2014)

**Pas d'étude volumes prélevables (EVP)** au sens de la DCE (pas de déficit quantitatif inhérents aux usages).

Bonne réserve d'eau potable au niveau de Pontcharra qui permettrait de mailler certains secteurs proches, et au niveau du captage du Trou Bleu (syndicat la Terrasse Lumbin Crolles)  
Vigilance à avoir pour le développement de l'urbanisation et / ou le développement économique au regard de la capacité d'alimentation en eau potable. Le problème n'est pas quantitatif mais est technique avec des difficultés parfois pour la distribution (topographie, mitage,...).

- **Les évolutions en terme de vulnérabilité**

L'amélioration du maillage : sécurisation à faire entre le SIERG et le SIED, risque fort en cas d'accident sur la canalisation d'adduction avec pénurie prévisible sur les hauts de la commune du syndicat

Projet de sécurisation entre le SIERG et le SIED : nouvelle étude finalisée le 30 avril 2015.

Présentée aux élus, elle met en avant de nouvelles solutions potentielles de sécurisation moins réalisables techniquement.

Recherche de solutions pour une alimentation du réseau du SIERG par le SIED

Il a été écarté la solution d'utilisation du réseau de Bernin entre le SIERG et le SIED (contraintes fortes notamment sur les conditions de pression pour un bénéfice très limité).

La création d'une nouvelle conduite d'adduction est privilégiée car cette antenne de « secours » devrait permettre de faire face à une rupture d'alimentation sur l'antenne du Grésivaudan du SIERG, dans la limite de la capacité de la canalisation du SIED entre le réservoir de Chatelard et le répartiteur concerné, estimé à 399 m<sup>3</sup>/h. Cette nouvelle conduite permettrait une sécurisation totale pour les usagers (montant estimé 1 866 000 € HT décembre 2014).

Il peut être également envisagé une alimentation du réseau du SIED par le SIERG.

Le SIED possède un système de canalisations maillées et il peut être utilisé le réseau existant (avec néanmoins un problème de débit). De plus, le SIED a la possibilité technique de doubler sa capacité de stockage avec la création d'une nouvelle cuve de 6 000 m<sup>3</sup> au réservoir de Chatelard (coût de 3100 000 € HT étude 2011), ce qui augmente l'autonomie des réservoirs entre 5h (situation de pointe future) à 16h (besoin moyen futur).

La décision finale est de la responsabilité des élus du SIERG et du SIED.

Problème récurrent avec le SIVOM de Prapoutel et le Syndicat des Eaux du Haut Grésivaudan

Nouvelle ressource : pour rappel réouverture d'un captage à Villard-Bonnot en 2009 (axe stratégique retenu - autre possibilité envisageable alimentation AEP par le SIERG).

## Indicateurs de performance

### Les rendements (distribution)

(données DDT – SISPEA 2014)

Commune ou EPCI	Rendement (%)
Barraux	71,2
Bernin	98,4
Bivier	80,2 ( 2013)
Chamrousse	78,7
Chapareillan	94,26
Crolles	96,72
La Buisnière	97,05
La Combe de Lancey	62,50 (2013)
La Flachère	86,57
Froges	NC
Goncelin	NC
Hurtieres	NC
La Buisserie	98,4 (2013)
La Chapelle du Bard	NC
La Combe de Lancey	62,5 (2013)
La Ferriere	NC
La Flachere	86,6 (2013à
La Pierre	NC
Laval	30,7
Le Champ Prés Froges	54,3 (2012)
Le Cheylas	NC
Le Touvet	NC
Le Moutaret	83,4 (2013)
Le Versoud	48,29
Moretel de Mailles	29,4
Montbonnot St Martin	96,49
Pinsot	NC
Pontcharras	53,3 (2012)
Revel	32,6 (2012)
St Martin d'Uriage	83,10
St Bernard	59,5
St Hilaire du Touvet	74,9 (2013)
St Ismier	95,4
St Jean le Vieux	NC
St Maximin	82,87
St Mury Monteymond	70 (2012)
St Nazaire les Eymes	94,39
St Pancrasse	87,70
St Pierre d'Allevard	NC
St Vincent de Mercuze	80,3 (2012)
St Agnès	NC
Sainte Marie d'Alloix	46,4 (2012)
Ste Marie du Mont	85 (2012)
Tencin	94

Theys	NC
Villard Bonnot	98,9

Il ressort des données sur le rendement une grande hétérogénéité dans les résultats et un manque d'information pour un nombre important de communes.

- **Autres renseignements**

**Avancement des schémas directeurs en 2015**

(source Le Département)

Nom structure ou commune	Etat	Date	Avis
SIE Haut Grésivaudan	Schéma directeur	10/ <b>2013</b>	
SIE La Dhuy	Schéma directeur	2003	Mis à jour en 2009
SIE Lumbin, la Terrasse, Crolles	Etude Diagnostic des réseaux	09/2004	
Barraux	Schéma directeur	<b>2012</b>	
Chapareillan	Schéma directeur	07/ <b>2014</b>	
La Combe de Lancey	Schéma directeur	03/ <b>2011</b>	
La Ferrière	Schéma directeur	01/2008	
Flachère	Schéma directeur	03/ <b>2012</b>	
La Pierre	Etude Diagnostic	06/2003	
Laval	Schéma directeur	03/2003	
Le Champ près Frogès	Etude Diagnostic	06/2001	
Le Cheylas	Schéma directeur	07/ <b>2014</b>	
Le Moutaret	Schéma directeur	02/ <b>2013</b>	
Moretel De Mailles	Etude Diagnostic	06/2001	
PontCharra	Schéma directeur	11/ <b>2013</b>	
Revel	Schéma directeur	03/1998	
Saint Hilaire du Touvet	Etude Diagnostic	08/1999	
Saint Ismier	Schéma directeur	04/ <b>2011</b>	
Saint Jean le Vieux	Schéma directeur	05/ <b>2011</b>	
Saint Martin d'Uriage	Etude du réseau	12/1997	
St Maximin	Schéma général	11/1998	
St Mury Monteymond	Etude Diagnostic	05/2004	
St Nazaire les Eymes	Etude Diagnostic	09/2000	
St Vincent de Mercuze	Schéma directeur	05/ <b>2010</b>	
Tencin	Schéma directeur	09/ <b>2012</b>	
Theys	Schéma directeur	08/2002	
Vaulnaveys le Haut	Schéma directeur	09/2004	

Constat : une prise de conscience des communes depuis 2010 avec 12 schémas réalisés.

Mise en service d'un réservoir de 6 000 m<sup>3</sup>, en 2010, sur la commune de Biviers pour le SIED (réservoir du Chatelard). A l'origine du projet : un complément aux deux réservoirs de Château Corbeau et une sécurisation (réservoirs dans zone à risque déboulement). Depuis 2010, il ne reste qu'un réservoir à Château Corbeau (du fait d'un éboulement rocheux). Possibilité de doubler le réservoir du Chatelard (foncier disponible et étude faite).

Micro centrales hydro-électriques réalisées : une sur le SIED et une sur Villard Bonnot (projet acté sur Chapareillan).

- **Conclusion**

Structuration territoriale, sécurisation : de nombreux schémas directeurs ont été réalisés suite à l'étude faite par la CEP (prise de conscience) mais il demeure une structuration éclatée et morcelée en attente de la prise de compétence par l'intercommunalité, ce qui engendre notamment des problèmes de moyens (financier et technique).

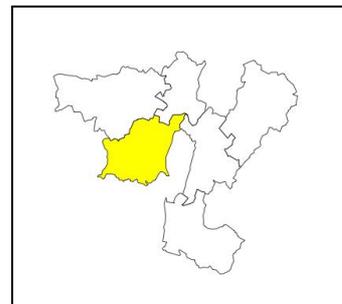
Difficulté liée à la topographie du secteur et l'urbanisation éclatée en hameau sur les versants, bien que l'eau soit présente en quantité nécessaire sur le territoire.

Présence d'un important réseau d'adduction (SIERG) qui pourrait se développer et apporter une meilleure sécurisation voir un complément de production.

## 2.2 - LE TERRITOIRE DU SUD GRESIVAUDAN

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 43 780 habitants
- En 2015 : 23 509 (Communauté de Communes Pays de Saint Marcellin), 15 624 (3C2V) et 6928 (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère) - base DGF
- Superficie : 596 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 48 communes
- Nombre d'intercommunalité : 3 Intercommunalités (3C2V avec 20 communes, communauté de communes de la Bourne à l'Isère avec 12 communes et la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin avec 16 communes)



#### Organisation AEP

- Intercommunalité : 3C2V sur 20 communes (avec Rovon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015)
- Communes en régie : 25 (aucun affermage) dont Saint Marcellin
- Syndicats
- SIE des eaux de la Galaure (territoire de la Bièvre) production et distribution avec 1 commune sur le Sud Grésivaudan, Dionay, qui achète l'eau
- SIE de Presles et St Pierre de Cherennes : distribution sur une partie de ces 2 communes
- SIE Saint Bonnet de Chavagne et Saint Antoine l'Abbaye, production et distribution sur ces communes
- le SI d'Eau Potable d'Irrigation et d'Assainissement sur 2 communes, Saint Just de Claix et Saint Romans
- SIE de l'Herbasse production et distribution pour Montagne et production pour Saint Lattier
- SIE Toutes Aures production et sécurisation pour la 3C2V depuis Brion (et Bièvre Isère hors territoire du Sud Grésivaudan) - stratégique en terme de sécurisation pour 3C2V
- Pas d'ASA à vocation AEP mais nombreuses ASA agricole (irrigation) sans incidence sur la gestion globale de la ressource en eau (9 répertoriées par le contrat de rivière Sud Grésivaudan : ASA d'Auberives-en-Royans sur Auberives en Royan, Association d'irrigation de Beaulieu sur Beaulieu, ASA des Espinasses sur Chatte, ASA de Guimetièrre sur Cognin les Gorges, ASA d'Izeron-Saint Pierre de Cherennes sur Izeron, ASA du Sud-Grésivaudan sur Saint Bonnet de Chavagne, ASA de Saint-Hilaire-du-Rosier sur Saint Hilaire du Rosier, ASA du Vézy sur Tèche, ASA de Buisson-Rond sur Vinay)

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

- Le contrat de rivière interdépartemental Vercors Eau Pure II (2013-2018) porté par le Parc Naturel Régional du Vercors (à la marge sur le territoire)
- Contrat de rivières Sud Grésivaudan porté par les 3 intercommunalités du Sud Grésivaudan et coordonné par la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin (2015- 2020) avec un budget prévisionnel de 26 millions d'euros pour 42 communes sur les 48 que compte le territoire (non incluses les communes de Presles,

Auberives en Royans, Pont en Royans, Saint André en Royans, Choranche et Châtelus)

- SAGE interdépartemental molasse miocène du Bas Dauphiné et des alluvions anciennes de la plaine de Valence : 40 communes sur le département de l'Isère (sur les 140 que compte le périmètre du SAGE) dont 36 sur le territoire Sud Grésivaudan
  - PGRE en élaboration, mené par la DDT en co pilotage avec la structure porteuse du contrat de rivières Sud Grésivaudan pour la concertation, découpage géographique identique au contrat de rivières Sud Grésivaudan
  - Démarche captage prioritaire sur le captage des Chirouzes (SIEPIA Saint Romans Saint-Just-de-Claix)
  - Contrat de rivière interdépartemental Joyeuse Châlon Savasse porté par la communauté d'agglomération Valence Sud Rhône alpes (2013- 2017) avec un budget prévisionnel de 12 millions d'euros (à la marge sur le territoire avec 2 communes Montagne et Saint Lattier)
- Origine de l'eau : plus de 80 points de prélèvement dont 23 sur la 3C2V
  - Volume annuel AEP en m<sup>3</sup> pour le territoire (prélèvement sur le territoire) : environ 5,5 millions dont 1,3 million pour la 3C2V en 2013 et 1,3 million pour la régie de Saint Marcellin

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(sur les conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

**Enjeu majeur du plan de sécurisation** : nappe souterraine méconnue

**Autres enjeux** : amélioration des rendements, résolution du risque de déficit en ressources pour quelques collectivités, reconquête et préservation de la qualité de certaines ressources.

### **Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : problématique importante et/ou en partie prise en charge
- Connaissance des grandes nappes : difficulté non résolue et / action à réaliser
- Intercommunalité : problématique importante et/ ou en partie réalisée
- Rendement réseau : difficulté non résolue et/ ou action à réaliser
- Secours : action à poursuivre et ou difficulté en voie de résolution
- Qualité : problématique importante et/ ou en partie prise en charge

En conclusion en 2010, le territoire Sud Grésivaudan avait de nombreuses lacunes et devait mettre en place des actions pour y remédier.

### **3 - Constat et évolutions depuis 2010 - Les nouveaux enjeux /objectifs**

*Il sera recensé les améliorations et les points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitative et quantitatives et sécurisation)*

#### **- La gouvernance**

Fusion de la communauté de communes de Vercors Isère avec la communauté de communes de Vinay pour former la 3C2V au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

La révision du SDCI et les avancées de la loi NOTRe devraient pousser vers une gouvernance unique (fusion des 3 intercommunalités) avec notamment pour la thématique eau potable remontée des communes et syndicats vers une prise de compétence dans le cadre de l'intercommunalité (compétence intercommunale en 2020 selon la loi)

Deux instances de concertation sur l'eau et les milieux aquatiques ont été créés récemment :

- un comité de rivière, instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre sur le du contrat de rivière Sud Grésivaudan (42 communes) entériné par arrêté préfectoral du 25 mai 2011
- une Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Miocène Bas Dauphiné : périmètre arrêté le 15 mai 2013 et première réunion de la CLE le 18 décembre 2013 (portage Conseil Départemental de la Drôme)

#### **- La mutualisation des moyens**

Existante entre la régie des eaux de la 3C2V et la régie de Saint Marcelin et formalisée par une convention signée depuis 2010 entre 5 instances (régie de l'eau de Saint Marcellin, régie de l'assainissement de Saint Marcellin, régie de l'eau et de l'assainissement de la 3C2V, SIVOM de Saint Marcellin et syndicat des eaux de la Galaure pour la problématique Center Parc).

#### **- Les aspects qualitatifs**

**Les données sur les UDI, les dépassements /normes pollution depuis 2006** (source ARS)

*incidents ponctuels (rupture d'approvisionnement, pollution bactériologique ou accidentelle) qui ont engendrées des restrictions*

- En 2009, 87 captages sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont 15 protégés par périmètre de protection avec DUP, 69 avec périmètre de protection sans DUP et 3 sans périmètre de protection.
- Pas de changement notoires en 2015

Captage prioritaire de Chirouze depuis 2009 sur le secteur (Saint Romans) avec recrutement depuis mars 2015 d'un animateur en charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'actions sur les mesures à mettre en œuvre afin de reconquérir une bonne qualité des eaux de la nappe et de viabiliser le service en eau potable des communes.

Montagne et Saint Lattier : 2006 très forte contamination et **2012** forte contamination,

Bessins et Saint Appolinard : 2006 très forte contamination

St Romans et Saint Just de Claix : 2008 Nitrates, 2008 HAP, 2007 NC,

Auberives en Royan : 2006 NC, 2008 **2013 et 2014** forte contamination

Pont en Royan et Choranches : **2012** forte contamination bactériologique

Presles et Cherennes : **2014** forte contamination bactériologique, 2009 forte contamination

Beauvoir : 2009, forte contamination bactériologique,

Cherennes : 2007 et 2008 forte contamination

Rencurel : 2008 forte contamination  
 Saint Sauveur : 2008 eau trouble odeurs hydrocarbures  
 Saint Marcellin : 2007 coup de bélier = dégradation du réseau  
 Rovon : 2006 très forte contamination  
 Saint Gervais : 2006 très forte contamination  
 Montaud : **2014** forte contamination bactériologique + turbidité (contamination venant d'un hameau de Veurey Voroize hors périmètre 3C2V)  
 Morette : **2014** turbidité forte et **2014** turbidité  
 Vinay et Beaulieu : 2007 forte contamination  
 Chasselay : **2013** forte contamination bactériologique  
 Murinais : **2013** forte contamination bactériologique  
 Malleval en Vercors : **2011** et **2012** forte contamination (turbidité liée aux orages)

### Taux de conformité

(données DDT – SISPEA - 2014)

EPCI ou commune	Conformité bactériologique (%)	Conformité physico-chimique
3C2V	98,16	100
Auberives en Royan	93,33	100
Beauvoir en Royan	83,33	100
Chatelus	80	100
Choranche	100	100
Izeron	90	100
Pont en Royan	100	100
Presles	85,71	100
Rencurel	100	100
St Andre en Royan	80	100
St Pierre de Cherennes	92,86	100
Chatte	92,86	100
Chevrières	94,12	100
Montagne	75	100
Murinais	78,95	100
St Antoine l'Abbaye	92	100
St Appolinard	100	100
St Bonnet de Chavagne	92	100
St Hilaire du Rosier	100	100
St Lattier	100	100
St Marcellin	100	96,67
St Sauveur	100	100
St Verand	85,71	100
Tèche	100	100

En conclusion, il subsiste sur le secteur depuis 2010 une récurrence de contamination bactériologique et / ou de dépassement des normes ARS sur le territoire et des mesures sont prises afin de les éviter (notamment dans les secteurs structurés de la 3C2V et de la régie de Saint Marcellin). C'est la conséquence d'une multitude de petites ressources avec des problèmes de turbidité notamment en pied de Vercors. De plus le développement de la filière bois – énergie entraîne également des problèmes de turbidité (en amont des coupes).

Par ailleurs, il émerge de plus en plus la problématique des nouvelles molécules retrouvées dans l'eau et issue des pratiques agricoles sur le territoire (traitement des ravageurs notamment). Une étude sur le sujet est en cours par l'ARS sur Chantesse et Cros sur 3 ressources.

- **Les aspects quantitatifs**

o **Les rendements par communes, intercommunalités et/ou territoires**

Sur la 3C2V, globalement il y a une bonne prise en compte des aspects quantitatifs avec un maillage de sécurisation évitant les incidents / accidents.

Le rendement est néanmoins en baisse 73,40% en 2012 - 66,90 % en 2013 - 67,19 % en 2014 du fait de la fusion des 2 intercommunalités de Vinay et de Vercors Isère (pas de compétence eau intercommunale dans l'ancienne intercommunalité Vercors Isère et reprise des réseaux en cours).

Quelques autres données ponctuelles (SISPEA 2014 ou année précisée si antérieure)

- 50,4% sur Izeron,
- 53,49% sur Saint Appolinard,
- 61% sur Saint Marcellin (complément sera phase 2 de l'étude en 2016 avec recensement communal)
- 91,1 % à Pont en Royans (2013)
- 40,4% pour Rencurel (2013)
- 52,6 % à Murinais (2013)
- 72,3 % à Saint Sauveur
- 68,3% à Saint André en Royans (2012)
- 54,8% à Saint Vérand (2012)

Quelques rendements faibles, mais des efforts sont en cours sur le programme de recherche de fuites globalement sur le territoire. Il conviendrait de fournir les données pour la base de données SISPEA.

o **Gros consommateurs** : aucun sur la 3C2V ni sur St Marcellin

Multitude de petits prélèvements superficiels non négligeables sur le secteur ; forages privés industriels ou agricoles.

o **L'étude des volumes prélevables de 2009 à la suite du classement du territoire en zone à déficit quantitatif a fait des préconisations :**

- un approfondissement des connaissances, notamment en termes de suivi des débits pour connaître plus précisément le rapport besoins/ressource en période d'étiage.

- une amélioration de la gestion des prélèvements AEP avec notamment une réduction des fuites sur le réseau ; cette piste d'action semble pertinente d'autant plus que certaines communes ont déjà fait des efforts.

- une amélioration de la gestion des prélèvements agricoles avec notamment un gel des prélèvements, cette préconisation est vue comme contraignante par le milieu agricole car la demande est forte et en hausse. De plus, le changement climatique risquerait de rendre encore plus restrictifs les volumes préconisés.

- une amélioration de la qualité du cours d'eau : avec notamment la mise en place d'un suivi des actions menées et de leurs gains effectifs pour le milieu.

- une communication en période de crise ; le message semble être bien véhiculé au sein de la profession agricole et les restrictions dans l'ensemble respectées. Cela est moins vrai pour le grand public et il est suggéré que les restrictions non prioritaires (interdiction d'arroser les pelouses, laver sa voiture...) soient mieux communiquées (par voie de presse locale, affichage municipal...)

- une gouvernance locale et communication ; avec notamment une gestion concertée et locale entre les différents acteurs autour du partage de la ressource en eau. Mais également la mise en place

d'une réflexion sur le rôle des différentes communautés de communes qui portent le contrat de rivière.

Pour poursuivre le travail de l'Etude de détermination des volumes prélevables, la DDT mène une concertation avec l'appui de la structure porteuse du contrat de rivières, qui a vocation à partager les résultats de l'étude et définir des objectifs de gestion. L'issu de la concertation sera la rédaction d'un Plan de Gestion de la ressource en Eau qui contiendra les règles de partage de l'eau entre les usagers et un programme d'actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs qui auront été fixés.

- **Les évolutions en terme de vulnérabilité**

o **Les aspects qualitatifs**

Projet d'abandons de ressources gravitaires du fait de problème de qualité à la demande de l'ARS ou de ressources possibles :

- à Saint Quentin sur Isère (avec recherche nouvelle ressource quasi finalisée - en attente d'arrêté préfectoral pour engager les travaux),
- à Varacieux, ressource Croix Blanche sensible mais amélioration depuis l'assainissement du futur Center parc (nouvelle ressource en attente sur Brion qui pourrait permettre la fermeture de la source de Croix Blanche - Brion est une commune du territoire de Bièvre Valloire située dans l'intercommunalité de Bièvre Isère qui a une ressource avec 2 sources une exploitée avec un droit d'eau de 170 m<sup>3</sup>/ jour et l'autre en attente qui va être testée qui pourrait sécuriser la 3C2V)
- Chabertière sur Quincieux (problème de qualité et pas de sécurisation) et ce dès raccordement à EDF (prévision en 2015). Ne serait gardé que le forage (abandon des drains du fait des pratiques agricoles liés aux noyers)
- Etude de protection de points de captages relancée en 2008 sur Saint Marcellin, hydrogéologue choisi, demande d'étude complémentaire avec abandon de la source drainante du Chervièrre sur Chervièrre sur la commune (en projet).

Pour sécuriser Saint Marcellin et Chattes, abandon de tous les drains et utilisation de 3 forages : un dit de Loriol pour Saint Marcellin, un sur Chattes pour Saint Marcellin et un captage partagé Chatte saint Marcellin, captage de Courbon (Chattes a par ailleurs ses propres captages).

Pour information, Il y a eu un arrêté sécheresse en 2010 sur une partie du territoire de l'Isère de niveau ALERTE sur les bassins versants de Chambaran-Galaure et de Vercors (le tout sur une grande partie du territoire Sud Grésivaudan).

- **Autres renseignements**

**Avancement des Schéma d'alimentation en eau potable en 2015**

(données du Département et du bureau d'études Alp'Etudes)

La plupart des schémas du territoire ont été réalisés par Alp'Etudes

<b>Autorité porteuse du SDEP</b>	<b>Etat SDEP</b>	<b>Date</b>
3C2V	oui (mise à jour en cours)*	2003
SIEPIA	Oui	2010
AUBERIVES-EN-ROYANS	en cours	2004
BEAUVOIR-EN-ROYANS	oui	2011
CHATELUS	oui	2010
CHORANCHE	oui	2010
PONT-EN-ROYANS	en cours	
RENCUREL	oui	2013

SAINT-ANDRE-EN-ROYANS	oui	2005
SAINT-JUST-DE-CLAIX	oui	2011
SAINT-ROMANS	oui	2011
BESSINS	oui	
CHATTE	oui	
CHEVRIERES	oui	2010
LA SONE	oui	2012
MONTAGNE	oui	
MURINAIS	oui	
SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE	oui	2012
SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	oui	2012
SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER	oui	2013
SAINT-LATTIER	oui	
SAINT-MARCELLIN	oui	2009
SAINT-SAUVEUR	oui	2011
SAINT-VERAND	oui	
TECHE	oui	1998

\* 3C2V : le schéma directeur de 2003 est en cours de mise à jour depuis la fusion avec un nouveau PPI prévu fin 2015

Mise à jour du schéma directeur du SIEPA prévue pour 2015

Etude globale au niveau du SIVOM de Saint Marcellin pour l'eau potable (pas de Schéma Directeur car le SIVOM n'a pas la compétence eau potable).

**Renouvellement du patrimoine** : globalement faible pour la 3C2V en 2014 et 2015. Il faut préciser que d'importants investissements ont été réalisés depuis 1999 quand la compétence eau potable a été prise par la Communauté de communes de Vinay (réseau récent en général sur le secteur).

L'ensemble des restructurations proposées par le Schéma directeur pour la 3C2V tient compte de l'évolution de la population jusqu'en 2030 avec un bilan besoins ressources satisfaisant. Il est préconisé néanmoins l'augmentation des diamètres de canalisation sur les grosses artères du maillage.

### Les grands enjeux des dispositifs du territoire (SAGE et Contrat de Rivière)

- Les enjeux du SAGE molasse miocène défini par le Comité de bassin Rhône Méditerranée sont les suivants
  - o Préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable ;
  - o Amélioration et préservation de la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions agricoles et par les pesticides ;
  - o Gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles ;
  - o Maîtrise des impacts de l'urbanisation, en cohérence avec la disponibilité et la préservation de la ressource.

L'étude pour l'élaboration de l'état des lieux du SAGE a débuté en avril 2014 et le diagnostic doit être rendu fin 2015. A ce stade, la Commission Locale de l'Eau n'a pas encore défini les priorités pour le bassin Sud Grésivaudan. Par ailleurs, les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable vont être étudiées courant 2015 sur les secteurs aux plus forts enjeux, de manière complémentaire à

l'étude hydrogéologique inscrite au contrat de rivière Sud Grésivaudan. L'articulation des démarches engagées sur le périmètre du SAGE est également un enjeu pour la CLE en s'appuyant sur les dispositifs opérationnels existants (mutualisation des moyens, éviter étude en doublon), et par un rapprochement avec le SCoT avec l'aide de l'outil Communauté de l'eau.

- Les grandes orientations du contrat de rivière Sud Grésivaudan

Il compte parmi ses grandes orientations, la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource. Le programme d'actions du contrat de rivières Sud Grésivaudan prévoit notamment :

- de réaliser une étude globale d'état des lieux de la gestion de l'eau potable
- des subventions à taux majoré pour la réalisation d'un Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable jusqu'en 2017
- de mener une étude hydrogéologique sur le secteur Merdaret Furun qui aura une portée qualitative et quantitative (demande appuyée par la CLE du SAGE)

- **Conclusion**

De nombreuses évolutions réglementaires sont en cours qui vont transformer le paysage dans le domaine de l'eau. Il y a une anticipation par la 3C2V d'une fusion avec les autres intercommunalités du territoire et des conséquences sur l'eau potable (et l'assainissement) avec une mutualisation et une formation du personnel et l'achat d'un logiciel performant de supervissations.

Le SDCI de l'Isère devrait entraîner la disparition de plusieurs petits syndicats dans le territoire.

L'amélioration de la gouvernance qui est nécessaire passe (également) par la mise en place d'un calendrier réglementaire en cours de réalisation.

L'enjeu de sécurisation demeure un axe majeur avec des solutions à trouver sur le territoire ou comment assurer l'alimentation en eau potable et assurer un développement du territoire, tant dans le domaine économique (agricole, potentialité de développement d'implantation d'industries agro alimentaire, fromagerie,...), que dans le domaine de l'urbanisation, sans devenir un territoire « dortoir » de la Métropole pour les communes les plus proches du territoire de l'agglomération.

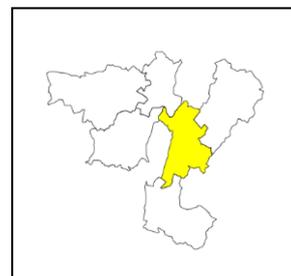
Il convient de trouver une bonne articulation avec le contrat de rivières pour avancer sur des enjeux partagés avec le SCoT, notamment l'équilibre à définir entre ressources disponibles (en quantité et qualité) et expression des besoins.

En conclusion, il est constaté une très bonne dynamique sur le secteur qui devrait permettre d'assurer l'avenir et ce malgré l'importance des chantiers.

## 2.3 - LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 437 240 habitants (environ 440 000 habitants en 2015)
- Superficie : 541,17 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 49 communes
- Nombre d'intercommunalité : 1 (Grenoble Alpes Métropole)



#### Organisation AEP

- Autorité organisatrice : Grenoble Alpes Métropoles (prise de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec mise en place d'une régie de l'eau intercommunale)
- ASA
  - Bréduire et Chatelard sur la commune de Proveyzieux
  - Fontaine Galante sur la commune de Corenc
  - Saint Georges de Commiers
- SPL Eau de Grenoble (Grenoble, et 7 communes ont donné la délégation ou convention de gestion complète du service de l'eau avant le 31 décembre 2014 : Saint Martin le Vinoux, Jarrie, Bresson, Gières, Noyarey, Sassenage, Varcès Allières et Risset).

La SPL a également des contrats de prestations de service avec 19 communes (Champ sur Drac, Champagnier, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, la Tronche, le Pont de Claix, Montchaboud, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mésage, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint Georges de Commiers, Saint Martin d'Hères, Saint Pierre de Mésage, Seyssinet Pariset, Seyssins et Veurey Voroize)

La SPL exploite également par contrat de gérance les captages et le réseau d'adduction/stockage du SIERG
- Autres délégataires
  - SAUR en affermage pour 4 communes (Mont Saint Martin, Claix, La Tronche, le Sappey en Chartreuse)
  - VEOLIA en affermage pour 2 communes (Meylan et Poisat) et en délégation de service pour Saint Paul de Varcès
- Communes en régie : 15 communes en régie (Brié et Angonnes, Fontanil Cornillon, le Gua, Murianette, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Egrève, Sarcenas, Séchilienne, Vaulnavay le Bas, Venon, Vif, Vizille, Vaulnavay le Haut et Miribel Lanchâtre)

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

SAGE Drac Romanche sur une partie du territoire (SAGE de 2007 en cours de révision et devant être arrêté fin 2015 au plus tard). La CLE est portée par le SIGREDA.

Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval porté par le SIGREDA (il a été initié en 2004 et signé en 2008 - 79 communes de l'ensemble du bassin versant du Drac, en partie sur le territoire de la Métropole). Un de ses objectifs clairement affirmé est la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Contrat rivière Romanche, en partie sur la Métropole, signé en 2014

- Origine de l'eau : environ 120 captages destinés à l'alimentation humaine dont les plus importants sont ceux de Rochefort, Pré Grivel et Jouchy qui à eux trois produisent plus de 30 000 000 m<sup>3</sup> annuels.
- Volume annuel prélevé sur le territoire : environ 40 millions de m<sup>3</sup>
- Réseaux : de l'ordre de 2 000 km répartis entre production et distribution (environ 330 Km de linéaire en adduction et un peu moins de 1 700 Km en distribution).

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(sur conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

A l'horizon 2010, le territoire de la Métropole était composé de deux territoires distincts : l'Agglomération Grenobloise et le Sud Grenoblois. Chacun ayant des problématiques et enjeux qui leurs étaient propres.

### **Agglomération Grenobloise**

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : interconnexions et prix de l'eau**

**Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Connaissance des grandes nappes : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Intercommunalité : problématique importante et/ou en partie prise en charge
- Rendement réseau : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Secours : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Qualité : pas de difficulté ou bonne prise en considération

### **Sud Grenoblois**

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : raccordement aux entités structurantes (nappe de la basse vallée du Drac, nappe de la Romanche, nappe de l'Eau d'Olle, SAGE Drac Romanche)**

**Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Connaissance des grandes nappes : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Intercommunalité : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Rendement réseau : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Secours : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Qualité : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution

### **3 - Constat et évolutions depuis 2010 sur données 2007 - 2009**

#### **Les nouveaux enjeux /objectifs**

*Il sera recensé les améliorations et les points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitative et quantitatives et sécurisation)*

**On ne considère désormais plus qu'un territoire : celui de l'Agglomération Grenobloise**

#### **- La gouvernance**

Depuis les études antérieures, le territoire de l'agglomération grenobloise s'est largement étendu avec la fusion du territoire initial avec le Sud Grenoblois au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et l'intégration de la communauté de communes des Balcons de Chartreuse.

Remontée de la compétence « eau potable » en lien avec la transformation en Métropole en vertu de la loi MAPTAM ; Métropole désormais autorité organisatrice depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. De fait, il y a eu dissolution du SIVIG (syndicat dont le périmètre était intégralement compris dans Grenoble Alpes Métropole), dissolution du SIEC (syndicat dont le périmètre était à cheval sur le territoire de la Métropole (en majorité) et sur une commune du Grésivaudan Saint Martin : Saint Martin d'Uriage avec laquelle la Métropole a désormais une convention de fourniture d'eau et de transit).

Le SIERG quant à lui est réduit à 7 communes et demeure sur les territoires hors métropole (communes du Grésivaudan et dans l'Oisans pour la nappe de l'Eau d'Olle) ; les 26 autres communes ayant été intégrées à La Métropole).

A noter, fin 2014, la fusion de la SPL SERGADI et la SPL Eau de Grenoble sous la raison sociale SPL "Eau de Grenoble". Depuis le 7 septembre 2015, modification en Eaux de Grenoble pour reprendre la diversité des ressources que gère la SPL.

Dans un souci de transition et pour assurer une bonne structuration de la régie de l'eau intercommunale sur l'exercice 2015, des conventions de gestion provisoires ont été passées avec les syndicats, communes et autres structures gérant jusqu'alors la distribution de l'eau potable afin d'assurer la continuité du service public

Pour la production, mise en place d'une convention de vente d'eau avec le SIERG sur son nouveau périmètre et d'achat d'eau avec le SIED pour les communes de la Métropole auparavant desservies par le SIED.

La communauté de communes du Trièves est également fournisseur d'eau depuis 2015 pour deux hameaux de la commune de Vif (Chabottes et Rossianants), la commune de Château Bernard alimente Le Col de l'Arzelier (à cheval sur la commune de Château Bernard et la commune de Le Gua)

#### **- Les aspects qualitatifs**

Sur l'ancien territoire de l'agglomération, en 2009, 38 captages sont recensés dont 16 avec périmètre de protection et DUP, 20 avec périmètre de protection sans DUP et 2 sans périmètre de protection.

Sur le Sud Grenoblois, en 2009, 40 captages sont recensés dont 15 avec périmètre de protection et DUP, 22 avec périmètre de protection sans DUP et 3 sans périmètre de protection.

En 2015 (nouveau périmètre de la Métropole qui reprend le territoire Sud Grenoblois), 113 points de captage dont 111 actifs sont recensés sur l'ensemble du territoire, 55 avec une procédure DUP terminée (50%), 39 avec un procédure en cours (35.5%).

Un état des lieux plus précis est en cours

#### **o liste des accidents ayant donné lieu à des restrictions (source ARS)**

Bresson : 2008, très forte contamination bactériologique

Corenc : 2010, forte contamination  
 Mont Saint Martin : 2008, forte contamination  
 Notre Dame de Commiers : 2007, manque d'eau  
 Sarcenas : 2010 forte contamination  
 Séchilienne : **2014** forte bactériologique, 2010 forte contamination, 2009 contamination 3<sup>ème</sup> NC  
 Veurey-Voroize : **2014** forte contamination bactériologique + turbidité, 2009 forte contamination  
 Vif et les Saillants du Gua (ex SIVIG) : 2008, plainte eau trouble  
 Vizille : 2006, effraction réservoir contamination bactériologique  
 SIERG : **2014** (hydrocarbures)

### Taux de conformité

(source DDT – SISPEA, 2014)

Commune ou EPCI	Tx de conformité bactériologique	Tx de conformité physico
BRESSON	100	100
BRIE-ET-ANGONNES	NC	NC
CHAMP-SUR-DRAC	100	100
CHAMPAGNIER	100	100
CLAIX	100	100
CORENC	100	100
DOMENE	100	100
ECHIROLLES	100	100
EYBENS	100	100
FONTAINE	100	100
FONTANIL-CORNILLON	100	100
GIERES	100	100
GRENOBLE	99,29	100
HERBEYS	NC	NC
JARRIE	100	100
LA TRONCHE	100	100
LE GUA	NC	NC
LE PONT-DE-CLAIX	100	100
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE	100	100
MEYLAN	100	100
MONT-SAINT-MARTIN	100	100
MONTCHABOUD	100	100
MURIANETTE	NC	NC
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	NC	NC
NOTRE-DAME-DE-MESAGE	NC	NC
NOYAREY	100	100
POISAT	100	100
PROVEYSIEUX	90,91	100
QUAIX-EN-CHARTREUSE	100	100
SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE	100	100
SAINT-EGREVE	100	100
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	100	100
SAINT-MARTIN-D'HERES	100	100
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	95	100

SAINT-PAUL-DE-VARCES	100	100
SAINT-PIERRE-DE-MESAGE	NC	NC
SARCENAS	100	100
SASSENAGE	100	100
SECHILIENNE	84,62	100
SEYSSINET-PARISSET	100	100
SEYSSINS	100	100
VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	100	100
VAULNAVEYS-LE-BAS	93,75	100
VENON	NC	NC
VEUREY-VOROIZE	100	100
VIF	NC	NC
VIZILLE	96,55	100
VAULNAVEYS-LE-HAUT	95,65	100
MIRIBEL-LANCHATRE	NC	NC
Ex SIERG	98,26	100
Ex SIVIG	97,33	100

D'un point de vue agricole (nitrate et pesticide), impact faible en 2008 - 2010 - idem en 2013 (source ARS bilan 2010 - 2012)

- **Les aspects quantitatifs**

Volume prélevé et distribué : de l'ordre de 40 000 000 m<sup>3</sup> produits en 2012 pour 33 000 000 m<sup>3</sup> distribués.

**Gros consommateurs** (supérieur à 50 000 m<sup>3</sup>/ an)

- domaine universitaire (420 000 m<sup>3</sup>)
- CHU de Grenoble nord, site de La Tronche (300 à 400 000 m<sup>3</sup>)
- Arkema sur Jarrie (250 000 m<sup>3</sup> dont 120 000 m<sup>3</sup> achetés à Jarrie et 100 000 m<sup>3</sup> achetés au SIERG + forage direct - depuis 2013, plus d'achat au SIERG)
- Vencorex sur Pont de Claix (200 à 250 000 m<sup>3</sup>)
- Becton – Dickinson à Pont de Claix (150 000 m<sup>3</sup>)
- CEA sur Grenoble (110 000 m<sup>3</sup>)
- Centre hospitalier psychiatrique de Saint Egrève (100 000 m<sup>3</sup>)
- Golf de Bresson (35 000 à 90 000 m<sup>3</sup>)
- CHU Grenoble sud, site d'Echirolles (65 000 m<sup>3</sup>)
- caserne militaire de Varcès (40 à 70 000 m<sup>3</sup>).

Pas de déficit quantitatif = pas d'étude volumes prélevables sur le secteur.

**Rendements (distribution)**

(source DDT – SISPEA, données 2012 / 2013)

Collectivité ou EPCI	Rendement
Bresson	90,6 (2013)
Brié et Angonnes	NC (SIEC)
Champagnier	87,57
Champs sur Drac	83,4 (2013)
Claix	64,1 (2012)

Corenc	NC
Domène	62,4 (2013)
Echirrolles	87,2 (2013)
Eybens	95,5
Fontaines	90,3 (2013)
Gieres	83,7 (2013)
Grenoble	83,3
Herbays	74,2 (2012)
Jarrie	94,2 (2012) – donnée SIERG
La Tronche	95,4 (2013) – donnée SIED
Le Gua	73,9 (2012) – donnée SIVIG
Fontanil Cornillon	89,6 (2012)
Le Pont de Claix	94
Le Sappey en Chartreuse	NC
Miribel Lanchâtre	73,9 (2012)
Montchaboud	88,1 (2013)
Mont Saint Martin	NC
Meylan	95,4 (2014) donnée SIED
Murianette	NC
Notre Dame de Commiers	67,3 (2013)
Notre Dame de Mésage	NC
Noyarey	64,3 (2013)
Poisat	94,2 (2012 ) donnée SIERG – 74,2 (2012) SIEC
Proveysieux	NC
Quaix en Chartreuse	94,2 (2012) donnée SIERG
Sarcenas	NC
Sassenage	84,5 (2012)
Séchilienne	NC
Seyssinet-Pariset	93
Seyssins	94,2 (2012) donnée SIERG
St Barthélimy de Séchilienne	94,2 (2012) donnée SIERG
Saint Egrève	78,1 (2012)
St Georges de Commiers	NC
St Martin d’Hère	94,2 (2012) donnée SIERG – 86,3 (2012) commune
St Martin le Vinoux	94,2 (2012) donnée SIERG
St Paul de Varcès	NC
St Pierre de Mésage	94,2 (2012) donnée SIERG
Varces-Allières-et-Risset	48,29
Vaulnavéy le Bas	48,2 (2012)
Vaulnavéy le Haut	65,2 (2012)
Venon	57,7 (2012) commune – 74,2 (2012) SIEC
Veurey Voroize	94,2 (2012) donnée SIERG
Vif	73,9 (2012) donnée SIVIG
Vizille	94,2 (2012) donnée SIVIG

- **Les évolutions en terme de vulnérabilité**

Acquisition de nouvelles ressources : à priori non envisagé par l'autorité organisatrice au vu des volumes disponibles mais la question sera abordée localement dans le cadre du schéma directeur intercommunal qui va être réalisé entre mi 2015 et 2017.

Territoire structuré qui ne présente pas de risque de vulnérabilité globale avec néanmoins des problématiques ponctuelles sur les hauts services de certaines communes. Des interconnexions seront à rechercher entre communes dont les réseaux étaient jusqu'à alors peu maillés.

Enfin, la problématique de sécurisation inter territoires (Voironnais / Grésivaudan) sera également approchée dans le cadre du futur schéma directeur (notamment la jonction avec la partie basse du Voironnais sur Moirans, une partie de Saint Jean de Moirans et Voreppe).

Il y a eu un arrêté sécheresse en 2010 sur une partie du territoire de l'Isère de niveau ALERTE sur le bassin versant du Drac (sur une partie de la Métropole).

- **Autres renseignements**

**Avancement des schémas directeurs en 2015**

(sources le Département et la Métropole)

<b>Nom commune ou structure</b>	<b>Etat</b>	<b>Date</b>
Bresson	Schéma directeur	09/2012
Brié-et-Angonnes	Schéma directeur	2003 avec MAJ 2013 partielle sur Tavernolles
Champagnier	Inexistant	
Champ-sur-Drac	Schéma directeur	MAJ 2013
Claix	Schéma directeur	2014
Corenc	Schéma directeur	2006
Domène	Schéma directeur	2009
Echirolles	Schéma directeur	2006
Eybens	Inexistant	
Fontaine	Inexistant	
Gières	Inexistant	
Grenoble		
Herbeys / SIEC	Etude diagnostic	10/2006 + 2013/2014
Jarrie	Etude diagnostic	01/2004 + MAJ 2013
La Tronche	Schéma directeur	2009/2010
Le Gua / SIVIG	Schéma directeur	2011
Fontanil-Cornillon	Inexistant	
Le Pont-de-Claix		
Le Sappey-en-Chartreuse	Inexistant	
Miribel-Lanchâtre / SIVIG	Schéma directeur	2011
Montchaboud	Schéma directeur	2013
Mont St Martin	Schéma directeur	01/2014
Murianette		
ND de Commiers	Inexistant	
ND de Mesage	Schéma directeur	2013

Noyarey	Schéma directeur	2014
Poisat		
Proveysieux	Schéma directeur	2013
Quaix-en-Chartreuse	Schéma directeur	2013
Sarcenas	Schéma directeur	1999
Sassenage	Schéma directeur	2013
Séchilienne	Schéma directeur	2013
Seyssinet-Pariset	Schéma directeur	2013
Seyssins	Schéma directeur	2011
St Barthélemy de Séchilienne	Schéma directeur	2013
St Egrève	Schéma directeur	2007
St Georges de Commiers	Schéma directeur	2012
St Martin d'Hères		
St Martin Le Vinoux	Schéma directeur	1999
St Paul de Varcès	Etude diagnostic	06/2001
St Pierre de Mesage	Schéma directeur	08/2010 MAJ 2013
Varcès	Schéma directeur	2007
Vaulnaveys le Bas	Schéma directeur	2015
Vaulnaveys le Haut	Schéma directeur	09/2004 MAJ 2015
Venon / SIEC	Etude diagnostic	10/2006 + 2013/2014
Veurey Voroize	Schéma directeur	12/2009
Vif / SIVIG	Schéma directeur	2011
Vizille	Schéma directeur	2013
Ex SIERG (Prod)	Schéma directeur de stockage	2013
Ex SIE La Dhuy (Prod)	Schéma directeur	10/2003 – mise à jour 2009

#### - Conclusion

L'organisation de la gestion de la compétence eau potable dévolue au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à Grenoble Alpes Métropole se poursuit avec la structuration de la régie intercommunale et avec la définition des liens avec son opérateur, la SPL.

Un schéma directeur à l'échelle des 49 communes précisera les connaissances sur ce territoire et permettra de mieux appréhender les priorités en termes de protection, de gestion territoriale, patrimoniale, globale de la ressource ainsi que les travaux de sécurisation nécessaires.

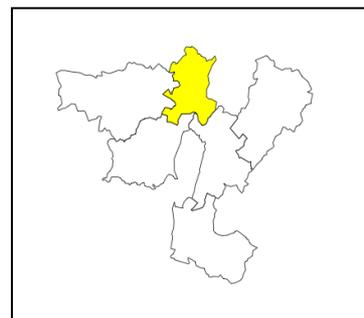
8 territoires ont été définis pour une meilleure gestion de l'exploitation et le maintien d'un service de proximité (cf. plan en annexe 3).

Une réflexion est lancée sur l'accès social à l'eau en 2015 avec une expérimentation prévue en 2016-2017 (dans le cadre de la loi Brottes).

## 2.4 - LE TERRITOIRE DU VOIRONNAIS

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 91 150 habitants
- Superficie : 378 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 34 communes
- Nombre d'intercommunalité : 1 intercommunalités (communauté d'agglomération du Pays Voironnais avec 34 communes)



#### Organisation AEP

- Syndicats
  - SIE du Guiers et de l'Ainan : syndicat interdépartemental pour l'assainissement (Isère et Savoie) et départemental pour l'eau potable (Isère) Compétences production et distribution pour l'eau potable sur 17 Communes, dont 11 sur le Voironnais (Bilieu, Charancieu, La Batie Divisin, Massieu, Merlas, Montferrat, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, Saint Sulpice des Rivoires, Velanne, Voissant). Suite à la promulgation de la loi Chevènement, le pays Voironnais a pris en 2000 en compétence facultative l'eau potable et en compétence optionnelle l'assainissement (principe de représentation-substitution des communes par la CAPV dans le syndicat du Guiers et de l'Ainan).
  - SMEA de la Haute Bourbe les compétences production et distribution pour l'eau potable - une commune du Voironnais (Le Pin) mais passage en Régie intercommunale de la CAPV le 1<sup>er</sup> juillet 2015
  - SMEA Abrets et environs : syndicat de production et distribution - une commune sur le Voironnais pour la production uniquement : Paladru (distribution en régie communale)
  - Syndicat d'Apprieu situé sur deux intercommunalités (le Voironnais et Bièvre Est) - sur le Voironnais le SIERA dessert la zone d'activités de Rives et un hameau de Charancieux (via le réseau d'Oyeux, commune de Bièvre Est).
- Intercommunalité : communauté d'agglomération du Pays Voironnais exerce la compétence en régie directe sur 21 communes (et Centr'Alpes), avec 48 ressources dont 6 en secours
- Communes en régie : 0 (pas de communes autonomes)
- Pas d'ASA à vocation eau potable sur le territoire (2 à vocation agricole)

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

- Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette : le SIAGA (SIVU) a la compétence gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques avec un périmètre de 42 communes dont 10 sur le territoire du Voironnais (Pommiers la Placette, Saint Julien de Raz, Merlas, Massieu, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, Chirens, Saint Sulpice des Rivoires, Velanne, Voissant). Il porte également le contrat de bassin Guiers - Aiguebelette 2012 -2018 (sur 51 communes)

- Contrat de rivières Paladru-Fure-Morge-Olon de 2011 sur 3 intercommunalités sont 2 du périmètre du SCoT (CAPV et Bièvre Est) porté par le SIBF (syndicat intercommunal du bassin de la Fure)
- Reste territoire orphelin pour la gestion des milieux aquatiques le secteur dit de la petite Bièvre
- Origine de l'eau : environ 60 points de prélèvement
  - 42 points exploités par la CAPV (et 1 de secours à Tullin) avec 52 réseaux d'eau différents (complexe) - 4 ressources assurent plus de la moitié de la production totale (la plus importante est le pompage de Saint Joseph de Rivière qui est hors du territoire de l'intercommunalité, puis les captages de Sambuis-Pécatière, le pompage de Chirens et les captages de la Rossetière)
  - 5 points exploités par le SIEGA sur le territoire du Voironnais (1 captage sur Biliou, 3 puits sur Saint Sulpice de Rivoire, et 1 puit sur Saint Geoire en Valdaine)
- Volume annuel en m<sup>3</sup> prélevé sur le territoire : environ 7,6 millions de m<sup>3</sup> dont 6,2 millions pour la CAPV en 2013 et 1,4 million de m<sup>3</sup> pour le SIEGA sur l'ensemble du périmètre du syndicat dont 1,15 sur la partie du Voironnais.
- Réseau : au 30 décembre 2013, 811 km de réseaux sont exploités par la CAPV et 382 km par le SIEGA

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(sur conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : zones humides et alimentation en eau potable. Ressource de piémont de Chartreuse**

### **Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : problématique importante et/ou en partie prise en charge
- Connaissance des grandes nappes : difficulté non résolue et/ou actions à impulser
- Intercommunalité : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Rendement réseau : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Secours : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Qualité : pas de difficulté ou bonne prise en considération

En conclusion en 2010, on constate de faibles connaissances des sources et surtout des grandes nappes. D'autre part, La CAPV englobe tout son territoire ce qui est un bon point pour la coopération intercommunale mais il perdure cependant trois syndicats d'eau dans son périmètre.

### **3 - Constat et évolutions depuis 2010 - Les nouveaux enjeux /objectifs**

*Il sera recensé les améliorations et les points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitatives et quantitatives et sécurisation)*

#### **- La gouvernance**

Questionnement pour le territoire du SIEGA qui se trouve à cheval sur 2 intercommunalités (la CAPV dans le périmètre du SCoT de la région urbaine de Grenoble, et la communauté de communes les vallons du Guiers sur le territoire du SCoT de nord Isère) : quid de l'avenir ?

Le contrat de bassin Guiers - Aiguebelette comporte un axe « connaître, protéger et préserver la ressource en eau superficielle et souterraine dans la satisfaction de l'ensemble des usages (volet gestion de la ressource en eau avec un montant d'action de 401 500 €) ». Deux usages se confrontent sur le territoire l'alimentation en eau potable et la gestion des milieux aquatiques : 2 prélèvements d'eau en tête de bassin sur le territoire du SIAGA (sur Saint Joseph de Rivière et Chirens gérés par la CAPV) avec des exportations à l'extérieur du bassin versant et situées sur des zones humides (ENS) départementales pourraient porter préjudice au bon état des milieux.

Mise en place dans le cadre d'une démarche participative d'un Observatoire de l'eau co-porté par le parc naturel régional de Chartreuse et le SIAGA (action du contrat de rivière) prévu pour début 2016 sur 20 communes tests du bassin versant du Guiers et du secteur cœur du parc avec volonté d'extension par la suite. L'objectif est de faciliter la gestion de la ressource et des milieux aquatiques.

L'observatoire rassemblera au sein d'une base de données cartographique, la connaissance disponible sur la ressource en eau sur le territoire Chartreuse-Guiers afin de constituer un état des lieux des connaissances, leurs diffusions, et son enrichissement par une approche participative.

#### **- La mutualisation des moyens**

##### **o Sur le territoire de la CAPV (hors communes du SIEGA)**

Projet de mise en commun d'un réservoir et réalisation d'une interconnexion entre la CAPV et le SIERA pour un montant d'environ 1 million d'euros. Pas d'interconnexion à l'heure actuelle entre Apprieu et Oyeu. Possibilité à terme entre La Murette et Charavine mais nécessitant un surpresseur à Oyeu (coût important et contrainte technique).

Réalisation d'interconnexions de secours entre Beacroissant et Renage et entre Grand Lemps et Bevenet

Interconnexion entre Apprieu et Charavines. Apprieu peut alimenter Saint Blaise du Buis

##### **o Sur le territoire du SIEGA**

Interconnexion avec vente d'eau à Chirens

Interconnexion existante de secours entre Pont de Beauvoisin Isère et Pont de Beauvoisin Savoie

Paladru : vente au syndicat des Abrets 4000 à 5000 m<sup>3</sup> par an.

Projet d'interconnexion de secours avec le syndicat des Abrets (entre Bilieu et Paladru à proximité du captage de la Truitière) pour Bilieu et une partie de Montferrat (perspective 2016 pour les travaux inscrits en priorité dans le SDAEP du SIEGA)

Interconnexion de secours avec le syndicat des Abrets en projet à court terme pour la zone d'activité de Charancieu.

#### **- Les aspects qualitatifs**

En 2009, environ 60 captages sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont environ 41 protégés par périmètre de protection avec DUP, environ 14 avec périmètre de protection sans DUP et 5 sans périmètre de protection.

En 2015, 3 DUP sont en révision pour la CAPV, 8 en cours de procédure et 1 (Pommier la Placette pour alimenter Voreppe et Pommiers la Placette) n'a pas de DUP.

Sur la CAPV, en 2013, les captages du Puit d'Enfer et du Colombier ont été déclarés d'utilité publique le 6 février 2013 par arrêtés préfectoraux.

Sur le SIEGA, toutes les procédures de protection des captages sont achevées sauf une qui était, en 2012, en cours de réalisation (hors périmètre SCoT de la région urbaine de Grenoble).

L'indice global d'avancement de protection de la ressource sur l'intercommunalité est de 84% (bon indice au vu de l'Isère).

Captages abandonnés : en 2014 mise hors service du captage Allard et abandon des captages des Routes, de Fangeasson (conserver pour le secours) et de Pré Fayet à Pommiers la Placette.

Sur le SIEGA pas d'abandon de captage depuis 2000 ou le captage de Merliette (à Merlas) a été abandonné avec secours possible.

- **liste des accidents recensés par l'ARS ayant donné lieu à des restrictions d'usages en eau :**

Tullins - Atelier Reymond en 2009, forte contamination

- **liste des dépassements en bactériologique recensés par la CAPV en 2013 n'ayant pas entraîné de restrictions d'usages**  
(source CAPV)

date	Point de prélèvement	entérocoque (U/100ml)	escherichia C.(U/100ml)
21/01/2013	Rives Bas Service		1
24/04/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	1	
30/04/2013	Malatras	1	
30/04/2013	Tullins Bourg	1	1
07/05/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	7	34
07/05/2013	Garangère	6	
10/05/2013	Malatras	40	50
13/05/2013	Centr'Alp / Sud voreppe		1
13/05/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	74	120
22/08/2013	Ture	1	

Constat fait : on note quelques accidents considérés comme mineurs sur l'année 2013, le taux de conformité bactériologique confirme une forte amélioration depuis 2006

**Taux de conformité** pour la CAPV en 2014 : 97,9% en 2013 (stable depuis 2011) pour la microbiologie (amélioration nette depuis 2006) et 100 % pour la physicochimie (en 2012 et 2013)

**Pour le SIEGA**, en 2014, le taux de conformité est de 100% en physicochimie et en microbiologie.

D'un point de vue agricole, les milieux naturels sont soumis à une forte pollution agricole sur le bassin du lac de Paladru et dans la plaine de l'Isère, même si des progrès ont été fait concernant la gestion des effluents d'élevage et les pratiques d'épandage. La pollution par les pesticides est un enjeu important pour la qualité des eaux souterraines (secteur classé comme prioritaire à très prioritaire). Sur le territoire du SIEGA, il n'y a plus d'impact visible en terme de pesticide ; des traces de nitrate ont été relevées dans les années 2000 (concentrations en nitrate en baisse régulière depuis cette date).

#### - Les aspects quantitatifs

○ **Gros consommateurs** : il existe encore un fort prélèvement industriel sur le territoire (2<sup>ème</sup> utilisateur d'eau) avec notamment les papeteries sur la Fure, deux aciéries,... (rejet en grande partie des eaux utilisées au milieu naturel).

Sur le périmètre du SIEGA des tarifications spécifiques existent notamment pour l'entreprise des brioches Pasquier sur Charancieu (25 000 m<sup>3</sup>/an) et le centre de réadaptation social Cotagon sur Saint Geoire en Valdaine (8000 m<sup>3</sup>/an avec la pratique de l'agriculture et de l'élevage à visée thérapeutique).

○ **L'hydroélectricité** est également très présente sur le bassin de la Fure, avec également une microcentrale sur Saint Bueil/ Voissant sur l'Ainan.

○ **Etude volumes prélevables (EVP)** sur les aspects déficit quantitatif : demande faite dans le cadre du contrat de rivière Fure Morge Oron dans le plan d'action 2011.

Dans le cadre du SDAGE en cours, réalisation par le SIAGA d'une étude « ressources majeures à préserver » sur la masse d'eau « alluvions du Guiers Herretang ». Il s'agit d'un secteur hors SCOT RUG mais qui concerne le secteur de Saint Joseph de Rivière (captage principal de la CAPV qui alimente le Voironnais). Les conclusions de l'étude sont attendues pour l'été 2015.

Par ailleurs, une réflexion doit être engagée dans le cadre du contrat de bassin Guiers Aiguebelette afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique et plus particulièrement les interactions entre la ressource souterraines et les milieux superficiels (cours d'eau et zones humides ENS du département) et les impact des sollicitations sur ces milieux. Cette réflexion devrait être portée par le Conseil Départemental d'Isère et concernera 3 secteurs sensibles dont 2 en lien avec le territoire (Chirens - Ainan et St Joseph - Herretang)

La CAPV en 2013 exporte 72 960 m<sup>3</sup> (syndicat d'Apprieu en Bièvre est, Saint Joseph de Rivière et sur Beaucroissant dans la Bièvre) et importe 56 973 m<sup>3</sup> (Bilieu, Oyeu, syndicat d'Apprieu, Miribel les Echelles et Renage), sans compter les importations de Saint Joseph de Rivière, principal point de captage de la CAPV, situé sur une commune limitrophe.

Ces chiffres sont stables par rapport à 2012 et caractérisent l'autonomie du service d'eau potable en matière de production d'eau potable. Equilibre entre importation et exportation (doublement de la capacité de pompage de Saint Joseph de Rivière depuis 2011).

○ **Captages AEP principaux de la CAPV** : Saint Joseph de Rivière avec 2 millions de m<sup>3</sup> et le captage de Chirens avec 0,6 million m<sup>3</sup> en 2009 + captage la Rossatière sur Saint Etienne de Crossey.

○ **Captages principaux du SIEGA** : Saint Sulpice des Rivoires (captage de Freydière) avec 882381 m<sup>3</sup>/an soit 60% de la production globale à l'échelle du syndicat (17 communes).

#### - Les évolutions en terme de vulnérabilité

En 2013, mise en service du réservoir de Croix Bayard à Coublevie, ouvrage de stockage qui permet d'acheminer l'eau depuis le pompage de Saint Joseph de Rivière jusqu'à Voiron. Sa construction fait suite au doublement du réseau d'adduction en 2011 entre le pompage principal de la CAPV et Voiron.

Depuis Août 2009 avec l'expiration du contrat d'affermage de la ville de Moirans, la distribution est assurée en directe par le Services d'eau.

En 2013, début de la construction de l'usine de filtration des sources de Sambuis-Pécatière sur la commune de Pommier la Placette qui devrait être opérationnelle en 2016 (3 ans de travaux).

En 2013, début des travaux relatifs au renforcement de l'alimentation en eau de Saint Blaise du Buis, Réaumont et La Murette et travaux en cours depuis 2014. Les travaux sont mutualisés avec

participation financière du SIERA afin de réaliser à terme l'interconnexion entre CAPV et SIERA. Cette opération comprend la construction d'un réservoir de 1500 m<sup>3</sup> sur la colline de Bavonne et la pose d'un réseau principal d'adduction entre le pompage du Nantin (Réaumont) et le futur réservoir de Bavonne (La Murette).

En terme de vulnérabilité il convient de souligner pour le territoire un certain nombre de points noirs, notamment la proximité de la route départementale au niveau du périmètre de protection rapproché de Saint Joseph de Rivière.

Absence d'arrêtés sécheresse depuis 2013, après trois années consécutives marquées par des arrêtés de ce type.

En terme quantitatif, les conclusions du dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIEGA démontre la vulnérabilité du secteur (étude croisée évolution de la population à horizon 2025 croisé avec les projets d'aménagement et la capacité d'alimentation en eau potable).

- **Autres renseignements**

**Avancement des schémas d'alimentation en eau potable (données Département de l'Isère) - 2015**

Nom commune ou EPCI	Etat	Date	Avis
SIE du Giers et de l'Ainan	Schéma directeur	2001	Mise à jour 2012 - 2015
CA du Pays Voironnais	Schéma directeur	Décembre 2011	

Le réseau est cartographié par SIG pour la CAPV et également pour le SIEGA.

- **Les indicateurs de performance**

**Rendement CAPV** : 70% en 2013 pour la distribution (constat : malgré les travaux et les recherches de fuites constantes, le rendement a nettement baissé ces dernières années et il convient de maintenir les efforts) - source : données du rapport annuel

**Rendement pour le SIEGA** entre 71 et 74 % sur les dernières années.

- **Conclusion**

Il ressort du territoire la nécessité de compléter la grande sécurisation AEP (inter territoires) avec notamment :

- l'approvisionnement coté Bièvre Est à finaliser (priorité n°1 sur le département pour l'ARS et l'Agence de l'Eau
- la mise en projet de la grande sécurisation coté Métropole. Celle ci est d'un intérêt certain pour le territoire « bas » du Voironnais (Moirans - Voreppe) en sachant qu'il conviendrait, si cette jonction se réalisait, d'être vigilant quant au temps de transit depuis Rochefort ou les puits du SIERG.

Il conviendra également de regarder la problématique du château d'eau du massif de la Chartreuse et de son rôle pour le Voironnais. Il s'agit de protéger les 3 nappes indépendantes de Saint Laurent du Pont, de Saint Joseph et de Saint Christophe sur Guiers afin de ne pas les dégrader pour les années futures (étude en cours ressources majeures), et mieux connaître les interactions entre ressource et milieux (étude du Département de l'Isère sur les eaux superficielles et les zones humides).

## 2.5 - LE TERRITOIRE DU TRIEVES

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 9 650 habitants  
10 006 en 2015
- Superficie : 632 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 28 communes
- Nombre d'intercommunalité : 1 (Communauté de Communes du Trièves)



#### Organisation AEP

- Intercommunalité : Communauté de Communes du Trièves, assure la compétence eau potable sur 7 communes (Saint Michel les Portes, Roissard, Monestier de Clermont, Saint Paul les Monestier, Sinard, Avignonet et Saint Martin de la Cluze)
- Syndicats
  - SIE de l'Homme du lac : 2 communes (Cornillon en Trièves et Saint Jean d'Hérans)
  - SIE Saint Jean d'Hérans - Saint Sébastien : 2 communes (à noter Saint Jean d'Hérans est à cheval sur les deux syndicats)
- Communes en régie : 18 en régie simple, pas d'affermages pour l'AEP
- ASA la Batie Gresse en Vercors à vocation eau potable

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

- Contrat de rivière Drac porté par le SIGREDA dont l'élaboration a commencé en 2004 et la signature définitive en 2008: le contrat de rivière signé en 2008 concerné uniquement les communes du BV de la Gresse. Le contrat de rivière étendu au bassin versant du Drac (donc l'ensemble du Trièves) est en cours d'élaboration et devrait être finalisé en 2015.
- SAGE Drac Romanche (SAGE de 2007 en cours de révision et devant être arrêté fin 2015 au plus tard). La CLE du SAGE est portée par le SIGREDA.
- Origine de l'eau : plus de 100 points de prélèvement (gravitaires et forage sur Cornillon en Trièves)
- Volume annuel en m<sup>3</sup> pour le territoire (prélèvement sur le territoire) : environ 2 millions de m<sup>3</sup> dont 0,23 million pour les 7 communes de la communauté de communes du Trièves ayant transféré leur compétence
- Réseau : 21 km de linéaire en adduction et 111 km en distribution pour les 7 communes maillées de la communauté de communes du Trièves - environ 450 km de réseau (adduction + distribution) sur tout le Trièves d'après l'étude d'Anne Esquenazi de 2011.

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(sur conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : sources gravitaires, débits d'étiages méconnus. Mutualisation.**

**Explications :** découlant d'un manque d'équipements, le Trièves connaît mal les débits d'étiage de son patrimoine d'alimentation. Beaucoup de points de prélèvements n'intègrent également pas de DUP en plus d'être naturellement sensibles à la pollution, renforçant d'autant plus la problématique qualitative.

L'éparpillement du tissu communal rend difficile la mutualisation. On constate sur le territoire que la majorité des communes sont autonomes et exploitées en régie directe, avec des rendements faibles.

### **Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : difficulté non résolue et / action à impulser
- Connaissance des grandes nappes : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Intercommunalité : problématique importante et/ ou en partie réalisée
- Rendement réseau : problématique importante et/ ou en partie réalisée
- Secours : difficulté non résolue et / action à impulser
- Qualité : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution

En conclusion en 2010, on constate des lacunes sur le plan qualitatif notamment. Le secours est médiocre pour une partie non négligeable du secteur. Cependant, certaines communes du Trièves ont fait engager des actions palliatives par les services compétents.

## **3 - Constat et évolutions depuis 2010 - Les nouveaux enjeux /objectifs**

sur les 7 communes maillées de l'intercommunalité du Trièves et sur les 21 communes restantes  
*Il sera recensé les améliorations et les points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitative et quantitatives et sécurisation)*

### **- La gouvernance**

Prise de compétence partielle (autorisée par dérogation préfectorale) en eau potable par la communauté de communes du Trièves suite à la fusion des 3 intercommunalités (communauté de communes de Clelles, communauté de communes de Monestier de Clermont et communauté de communes de Mens) au 1<sup>er</sup> Janvier 2012

La loi NOTRe de juillet 2015 permet à la communauté de communes du Trièves de conserver son périmètre actuel (clause de densité - périmètre de montagne) - mais il devrait y avoir remontée obligatoire des compétences eau et assainissement (avec disparition des syndicats inclus totalement dans la communauté de communes et des régies communales) lors de la remise à plat de la dérogation préfectorale ( + révision du SDCI de l'Isère ?)

Il y a deux ASA sur le territoire : ASA la Bâtie Gresse en Vercors à vocation eau potable + une existante à Saint Georges de Commiers

### **- La mutualisation des moyens**

Les communes du territoire qui n'ont pas délégué leur compétence eau potable à l'intercommunalité bénéficie de l'expertise de celle ci et d'une aide technique ponctuelle, ne souhaitent pas transférer leur service eau (de fait aucun avantage côté intercommunalité).

Il n'est pas envisageable de sécuriser le territoire du Trièves depuis la Métropole dans le sens aval amont (avec le réservoir de St Martin de la Cluze) car c'est une opération techniquement très compliquée (nécessité de plusieurs surpresseurs pour atteindre le début du réseau du fait de la différence altimétrique), et financièrement non supportable.

A contrario, la communauté de communes du Trièves pourraient alimenter (par gravité) une partie des communes des secteurs hauts de la Métropole, ce qui est d'ors et déjà effectif avec deux hameaux sur Vif depuis le réservoir de Saint Martin de la Cluze (actuellement pas de convention avec la Métropole depuis la dissolution du SIVIG au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et prise en charge de la distribution en AEP par Grenoble Alpes Métropole). La sécurité amont aval pourrait être réalisable car il y a une conduite existante depuis la construction de l'autoroute en 1998 (avec néanmoins une jonction d'environ 50 mètres linaires à réaliser pour se brancher sur le réseau de l'ex SIVIG).

#### - **Les aspects qualitatifs**

En 2009, 104 captages sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont 20 protégés par périmètre de protection avec DUP, 51 avec périmètre de protection sans DUP et 33 sans périmètre de protection.

**En 2015**, de nombreuses procédures DUP ont été amorcées en 2011 par les maîtres d'ouvrages : Lalley, Le Percy, Saint Martin de Clelles, Saint Maurice en Trièves, Mens, Cordéac, Saint Baudille et Pipet, Tréminis, SIE Saint Sébastien Saint Jean d'Hérans, SIE l'homme du lac, Prébois, Lavars. Au jour d'aujourd'hui cependant, il n'y a pas d'évolutions concrètes en nombre de captages protégés.

Pas de projet de captages à abandonner (source ARS), le dernier étant la source Romant en 2005 pour un problème de qualité (utilisé à ce jour pour l'agriculture).

Néanmoins il ressort des données transmises par l'ARS sur l'ensemble du Trièves de nombreux accidents de qualité, ce qui montre la fragilité du secteur dans le domaine.

#### **Incidents ayant donné lieu à des restrictions de consommation (source ARS)**

Saint Andéol : 2007,2008 \* 2, 2009 \* 2, 2010, 2011 et **2013** forte contamination bactériologique + turbidité + couleur

Treminis : 2010 contamination bactériologique

Treffort : 2009 forte contamination bactériologique

Saint Sébastien : **2013 \* 2** (mai et septembre) forte contamination bactériologique

Saint Martin de Clelles : 2013 (décembre) contamination bactériologique

Saint Jean d'Hérans : 2006 et 2008 forte à très forte contamination bactériologique

Saint Guillaume : 2006, très forte contamination bactériologique

Saint Baudille et Pipet : 2009 (avril) forte contamination bactériologique

Percy : 2009 contamination bactériologique

Lalley : 2006, 2011 et **2013 \* 2** (pas sur le même captage) forte contamination bactériologique voir très forte en 2006

Gresse en Vercors : 2006 \* 2 très forte contamination bactériologique

Cornillon en Trièves : 2006 et 2007 forte contamination bactériologique

Cordeac : **2013 et 2014 \* 2** (deux sources différentes touchées) forte contamination bactériologique

Chichilianne : 2011 et **2012 \* 2** forte contamination bactériologique

Château Bernard : 2007 et 2008, contamination bactériologique

Communauté de communes de Monestier de Clermont : 2008 (sur le réseau amont-aval) forte contamination bactériologique

ASA la Bâtie Gresse en Vercors : 2006, 2009 et **2013**, forte contamination bactériologique

**Constat** : la problématique régresse sur l'ensemble du territoire, avec néanmoins encore des exceptions récentes (vigilance à maintenir). Les améliorations sont dues à la mise en place de traitements sur les réseaux de différentes communes, conformément à la loi (javel, traitement UV).

**Taux de conformité (source DDT – SISPEA, 2014)**

Commune ou EPCI	Taux de conformité bactériologique (%)	Taux de conformité physico chimique(%)
Communauté de Communes du Trièves	100	100
Château Bernard	95,24	100
Chichilianne	75	100
Clelles	100	100
Cordeac	89,47	100
Cornillon-en-Trièves	72,73	100
Gresse en Vercors	90	100
Lalley	78,95	100
Lavars	100	100
Le Monestier du Percy	100	100
Mens	85	100
Percy	89,89	100
Prebois	100	100
St Andéol	75	100
St Baudille et Pipet	83,33	100
St Guillaume	100	100
St Jean d'Herans	94,12	100
St Martin de Clelles	100	100
St Maurice en Trièves	100	100
St Sébastien	68,75	100
Treffort	100	100
Treminis	92,86	100

A noter une problématique de pollution diffuse (nitrate) sur le secteur de Saint Jean d'Hérans, Cornillon en Triève, (plus légèrement sur Mayres Savel et Lavars)

- **Les aspects quantitatifs**

**Les rendements par communes ou intercommunalités pour la Communauté de communes du Trièves (source CCT)**

En 2013, rendement global en adduction pour les 7 communes adhérentes de 82%, et rendement pour la distribution de 91%.

Il faut préciser que la pluviométrie sur le secteur de la communauté de communes du Trièves influence directement les rendements en provoquant des glissements, il en résulte des fuites ou des casses sur le réseau.

C'est ce qui s'est passé en 2014, d'importants glissements de terrains induisant de nombreuses casses parfois importantes et difficiles à localiser vont de fait engendrer une baisse des rendements tant en adduction qu'en distribution (environ -3%).

## Rendements (réseau de distribution)

(source DDT – SISPEA 2014)

Commune ou EPCI	Rendement (%)
Communauté de communes du Trièves	82,33
Clelles	44,6 (2013)
Chichilianne	86,2 (2013)
Cordéac	34,4 (2013)
Corps	24,4 (2013)
Cordeac	34,44
Lalley	17,8 (2012)
Lavars	61,5 (2013)
Le Monestier du Percy	NC
Mens	27,6
Percy	NC
Prebois	NC
Lavars	61,5 (2013)
St Andéol	NC
St Baudille et Pipet	NC
St Guillaume	59
St Jean d'Hérans	87,2
St Martin de Clelles	41,1
St Maurice en Trièves	NC
St Sébastien	NC
Treffort	91,5 (2013)
Treminis	NC

Il est constaté un manque de données sur le territoire et des rendements parfois très bas (24,3% pour Corps, 27,6% sur Mens par exemple).

En règle générale on ne note pas de gros consommateurs sur le territoire. Cependant, l'agriculture et l'élevage peuvent représenter des volumes consommés importants notamment en périodes d'étiages quand certains captages privés (à usage agricole) sont taris et que ces consommateurs prélèvent dans le réseau.

Il faut également prendre en compte d'un point de vue quantitatif la problématique touristique dans le secteur qui comporte plusieurs campings (à Monestier de Clermont, Saint Martin de Clelles, Mens, Lalley, 2 structures à Treffort et d'autres plus petites structures éparpillées tel le camping à la ferme à Chichilianne, Saint Baudillet et Pipet, à Clelles,...) une station de ski (Gresse en Vercors) avec multiplication par 100 de sa population en saison hivernale, et de nombreuses résidences secondaires ou gîtes.

Il n'y a pas d'études volumes prélevables (EVP) car la zone n'est pas en déficit quantitatif

### - Les évolutions en terme de vulnérabilité

L'amélioration du maillage est très compliquée sur ce territoire du fait de la topographie, et du fait de la multiplication des services indépendants (mis à part les 7 communes ayant transféré leur réseau la communauté de communes). On ne note donc peu d'améliorations depuis la dernière étude (à la marge).

Une forte sécheresse en 2009 a montré les limites du réseau, provoquant un gel provisoire du développement de l'urbanisme, et ce en attendant une augmentation des capacités de production. Néanmoins il convient de noter le projet d'environ 100 habitations sur 3 communes dont 60 sur Monestier de Clermont, 11 sur Saint Martin de la Cluze et 19 sur Sinard, soit environ 350 habitants de plus de prévu rapidement.

Pour pallier à ce problème de limite d'urbanisation par manque potentiel d'eau en période d'étiage lors de sécheresse, la communauté de communes a réalisé l'acquisition d'une nouvelle ressource sur la commune d'Avignonet en fin 2014 (le captage de Pierrefeu), ce qui devrait permettre lors de la mise en service du captage d'augmenter le débit en période la plus défavorable de 40% environ (soit 500 m<sup>3</sup>) sur 3 des 7 communes de l'intercommunalité maillées (Sinard, Avignonet et Saint Martin de la Cluze) . De fait il semblerait que dans la situation actuelle des 7 communes, à horizon 2025, le bilan besoins ressources soit satisfaisant au regard du développement prévu.

La vulnérabilité sur les autres communes est liée aux très grands nombres de ressources gérées directement par de petites communes en régie sans interconnexion de secours et avec peu de moyens en cas de problème. (Problème de manque d'eau sur MENS en 2009 du en grande partie au faible rendement du réseau et à la pointe de consommation touristique)

Il y a eu un arrêté sécheresse en 2010 sur une partie du territoire de l'Isère de niveau ALERTE sur le bassin versant du Drac (qui recouvre l'intégralité du territoire du Trièves).

#### - Autres renseignements

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été finalisé en 2013 pour les 7 communes adhérentes à la communauté de communes.

Une forte dynamique récente est visible sur les communes en régie et ce du fait des actions menés par le contrat de rivière porté par le SIGREDA (commande groupés, aide à la rédaction des cahier des charges,...).

#### Avancement des Schémas directeurs en 2015

(sources Département de l'Isère - SIGREDA et BE Alp'Etudes)

Autorité porteuse du SDEP	Etat SDEP	Date de réalisation
Communauté de Communes du Trièves (sur les 7 communes)	oui	2013
CHATEAU-BERNARD	oui	2006
CHICHILIANNE	oui	2003
CLELLES	oui	2013
CORDEAC	oui	2014
CORNILLON-EN-TRIEVES	oui	2013
GRESSE-EN-VERCORS	oui	2011
LALLEY	oui	2013
MENS	oui	2013
PERCY	oui	2013
SAINT-ANDEOL	oui	2004
SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	oui	2012
SAINT-GUILLAUME	oui	2010
SAINT-JEAN-D'HERANS	oui	2011
SAINT-MARTIN-DE-CLELLES	oui	2012
SAINT-SEBASTIEN	oui	2013

TREFFORT	oui	2006
TREMINIS	oui	2010
LAVARS	oui	2013
MIRIBEL LANCHATRE	SIVIG	
SAINT MAURICE EN TRIEVES	oui	2013

Pour l'année 2015, l'intercommunalité va renouveler son patrimoine de conduites à hauteur de 5% sur les 7 communes ayant transféré la compétence eau potable.

La communauté de communes du Trièves compte 66 appareils de régulation sur ses 7 communes. Certains équipements surdimensionnés (exemple station d'épuration de Gresse en Vercors), augmentent ainsi le prix de l'eau pour le consommateur (réflexion sur une tarification saisonnière pourrait être une piste).

#### - Conclusion

On constate des améliorations sur plusieurs points dans le territoire du Trièves avec par exemple :

- la régression de la fréquence des contaminations bactériologique sur l'ensemble du territoire, mais il convient de maintenir la vigilance dans certaines petites communes.
- une amélioration de la connaissance (même si elle reste encore faible)

Sur les 7 communes maillées de l'intercommunalité et gérées par un service d'eau unique, la mise en place d'un nouveau captage permet l'équilibre quantitatif à horizon 2015. Sur cette partie du territoire, on constate également :

- un taux de renouvellement du réseau honorable avec un programme pluriannuel établi depuis plus de 15 ans et mis à jour
- un amortissement de tous les travaux engagés ainsi que de très bons rendements malgré les aléas dus aux casses.

Il faut noter que, globalement et à l'échelle du Trièves, la protection de points de captages est en retard ou fait défaut (ou tout du moins se met en place lentement sur le territoire) ; les études sont en cours mais la procédure est longue...

De même un gros effort est encore nécessaire en terme de mutualisation et de prise de conscience.

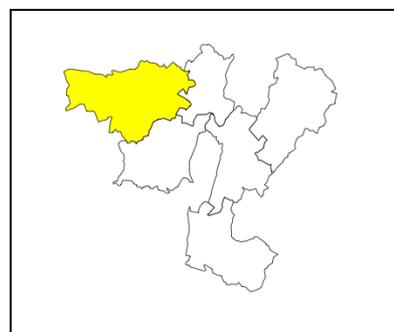
Sur la gouvernance, les mouvances législatives (la loi NOTRe notamment, SDCI révisé) vont vraisemblablement « aider » les communes à déléguer leur compétence eau.

Enfin dans le cadre de la révision du SAGE Drac Romanche pour fin 2015, et dans le cadre de l'enjeu 3 du dispositif sur la préservation de l'eau potable, le bilan réalisé dans le cadre de l'état des lieux va permettre de compléter et de croiser les données. L'objectif étant d'arriver à des résultats cohérents entre les deux études. Un partenariat va être mené et ce même si les objectifs finaux sont différents. La CLE du SAGE va également mettre en place une commission de travail sur les propositions (en terme de préservation notamment) lors du deuxième semestre dont les conclusions seront reprises dans la phase 2 de l'étude actualisation du plan bilan besoins ressources et du plan de sécurisation en 2016.

## 2.6 - LE TERRITOIRE DE LA BIEVRE

### 1 - Carte d'identité du territoire en 2015

- Population 2011 : 72 500 habitants
- Superficie : 875 km<sup>2</sup>
- Nombre de communes : 70
- Nombre d'intercommunalité : 3
  - Bièvre Isère Communauté (41 communes)
  - Communauté de communes de Bièvre Est (14 communes)
  - Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire (15 communes)



#### Organisation AEP

- Intercommunalité : 1 (Bièvre Isère Communauté) - La communauté de communes exerce la compétence eau potable en gestion directe sur 30 communes depuis le 1<sup>er</sup>/01/2015 avec l'intégration des 10 communes de l'ex territoire de Bièvre toutes Aures au 1<sup>er</sup>/01/2015 : Arzay, Balbins, Bossieu, Bressieux, Brezins, Brion, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte Saint André, La Forteresse, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Plan, St Etienne de St Geoirs, St Geoirs, St Hilaire de la Côte, St Michel de St Geoirs, St Paul d'Izeaux, St Pierre de Bressieux, St Siméon de Bressieux, Sardieu, Semons et Sillans.
- Communes autonomes en distribution : 7
- Syndicats
  - SME Dolon-Vareze, 20 communes dont 13 sur le périmètre du SCoT de la région urbaine de Grenoble (Pommier-de-Beaurepaire, Pisieu, Saint-Julien-de-l'Herms, Primarette, Revel-Tourdan, Pact, Moissieu-sur-Dolon, Bellegarde-Poussieu, Jarcieu, Chalon, Cour-et-Buis, Montseveroux, Monsteroux-Milieu) et 7 sur la communauté de communes de Péage de Roussillon) : production et distribution
  - SIE de la région de Biol (Saint Dizier de Bizennes) : production et distribution avec délégation à la Lyonnaise des Eaux
  - SIE Région d'Apprieu (3 communes : Apprieux - Colombe – Renage et 2 zones desservis du Voironnais, la zone d'activité de Rives et un hameau de Charavines parle réseau d'Oyeux) : production et distribution
  - SIE Grand Charpenne (2 communes : Flachère - Eydoche) :
  - SMEA Haute Bourbre (16 communes) : production et assainissement dont 1 commune sur le SCoT, Chabon sur le territoire de la Bièvre (production et distribution)
  - SIE Beaurepaire Saint Barthelemy (2 communes : Beaurepaire et Saint Barthélimy) : production et distribution
  - Syndicat des eaux de la Galaure (12 communes : Beaufort, Chatenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St Clair sur Galaure, Thodore, Viriville et Dionay qui est une commune hors périmètre de Bièvre

Isère) qui doit disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Reprise de la compétence par Bièvre Isère Communauté)

- et syndicats privés : Burcin (source de Fontaine Blanche, pas de traitement) - Chabon (Garabiol pas de traitement et environ 300 abonnés) et Oyeux (....., traitement UV - dessert 30% de la population)
- Pas d'ASA à vocation eau potable sur les communautés de communes de Bièvres Est et Beaurepaire ni sur Bièvre Isère Communauté

#### Dispositifs dans le domaine de l'eau

- SAGE Bièvre Liers Valloire dont la CLE est portée par le syndicat hydraulique Bièvre Liers Valloire
- Contrat de rivière du bassin de la Fure (territoires Voironnais et Bièvre, porté par le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Fure)
- Contrat de rivière de la Bourbe (porté par le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbe, pour Chabon et Burcin sur le territoire de la Bièvre et continuité hors périmètre du SCoT)
- Origine de l'eau : plus de 100 points de prélèvement

Volume annuel en m<sup>3</sup> pour le territoire (prélèvement sur le territoire) en 2006 : environ 8,1 millions de m<sup>3</sup> dont 455 000 m<sup>3</sup> pour le syndicat de Beaurepaire (2014) - 1 million de m<sup>3</sup> pour le syndicat de Dolon Varèze (sur tout son territoire en 2013). Bièvre Isère Communauté : 2 202 000 m<sup>3</sup> (données 2014 et uniquement pour les 20 communes ex Bièvre Liers) + environ 800 000 m<sup>3</sup> pour les 10 communes ex Bièvre Toutes Aures (données 2013) soit un total d'environ 3 002 000 m<sup>3</sup> pour Bièvre Isère

- Réseaux : 74 Km (hors branchement) pour le SIERRA - 466 km pour Dolon Varèze - 81 Km pour Beaurepaire - 399 km pour Haute Bourbe / 626 kms sur les 30 communes de Bièvre Isère Communauté

## **2 - Les orientations du plan de sécurisation 2010**

*(sur conclusions du bilan Besoins Ressources 2008-2010)*

**Enjeux majeurs du plan de sécurisation : Place de la molasse. Reconquête et préservation de la qualité de la nappe de la Bièvre. SAGE Bièvre-Liers-Valloire**

#### **Rappel du niveau de réalisation des critères**

- Connaissance des sources : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Connaissance des grandes nappes : pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Intercommunalité : action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Rendement réseau : difficulté non résolution et/ou actions à impulser
- Secours : difficulté non résolution et/ou actions à impulser
- Qualité : problématique importante et/ou en partie prise en charge

En conclusion en 2010, la Bièvre avait des lacunes sur le plan secours, rendement et qualité

### **3 - Constat et évolutions depuis 2010 - Les nouveaux enjeux /objectifs**

*Il sera recensé les améliorations et les points noirs subsistants (conflits d'usage, problématiques qualitative et quantitatives et sécurisation)*

#### **- La gouvernance**

Fusion des deux communautés de communes Bièvre Chambaran et Bièvre Liers au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 en une seule intercommunalité : Bièvre Isère Communauté.

SAGE Bièvre Liers Valloire : actuellement en cours d'élaboration par la Commission Locale de l'Eau Elle organise la concertation entre les acteurs de l'eau du territoire avec 47 membres répartis dans 3 collèges (élus, usagers, Etat).

Des évolutions sont attendues sur le secteur du fait de la Loi NOTRe (prise de compétence eau potable en 2020 et assainissement par les intercommunalités ) et le SDCI qui devrait être arrêté pour l'Isère mi 2016 (évolution attendue sur les syndicats notamment).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté de communes de Saint Jean de Bournay rejoint l'intercommunalité Bièvres Isère (délibération prise par la communauté de communes de saint Jean de Bournay, en cours les délibérations des communes - une commune ne suivrait pas l'évolution vers Bièvre Isère).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise pourrait rejoindre Bièvre Isère Communauté (les délibérations des 2 communautés de communes interviendront prochainement suite à l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 de projet de périmètre du nouvel EPCI). Les 55 communes concernées ont également un délai de 3 mois pour délibérer.

Une évolution est à prévoir en 2017 pour le syndicat Dolon Varèze selon la décision retenue par les décisionnaires de la communauté de communes de Beaurepaire. Un audit a été commandé, les conclusions devraient être disponibles d'ici Septembre.

Sur Bièvre Est le SIERA devrait être absorbé par l'intercommunalité à terme.

#### **- La mutualisation des moyens**

Interconnexion à faire entre le Voironnais et le SIERRA pour un montant d'environ 5 millions d'euros (Agence de l'Eau financerait à 30 % mais aucune aide du Conseil Général de l'Isère)

Il y a mutualisation du captage de Ronjay entre le syndicat de Dolon Varèze et Bièvre Isère.

Pas d'interconnexion entre les syndicats de Dolon Varèze et de Beaurepaire.

Bièvre isère Communauté s'est engagée à mettre en cohérence les différents schémas directeurs d'eau existants sur son territoire en 2016 après la reprise de compétence sur les 11 communes du Syndicat des eaux de la Galaure et la mutualisation des moyens sera alors étudiée

#### **- Les aspects qualitatifs**

Il ressort de la concertation en cours par la CLE de SAGE Bièvres Liers Valloire, la qualité des eaux du bassin n'est pas suffisante et doit être mélangée avec d'autres masses d'eau en provenance de la nappe alluviale du Rhône et de la molasse. A court et/ ou moyen terme il serait nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau afin de ne pas solliciter des ressources externes et permettre uniquement des prélèvements internes.

En 2009, plus de 100 captages sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont 34 sont protégés par périmètre de protection avec DUP, environ 60 avec périmètre de protection sans DUP et 10 sans périmètre de protection.

Il convient de noter que sur le syndicat de Beaurepaire les sources sont sans périmètre de protection, celles ci couvrant 70% des besoins d'alimentation en eau potable du secteur et 1 forage composé de 2 puits est sans DUP.

Sur le syndicat de Dolon Varèze il y a 4 UDI avec le Ronjay sur Faramans (commune de Bièvre Isère) , le captage de Mourlet (DUP faite en 2006) et 2 sources (Barbarrin et Nassin) sans DUP.

La **spécificité du territoire de la Bièvre est la présence de 6 captages prioritaires** sur les 20 points de prélèvements utilisés pour la production d'eau potable (avec programme d'actions en cours pour la reconquête de la qualité de l'eau potable). On note cependant que la démarche de captage prioritaire a pour vocation de reconquérir une qualité de l'eau brute satisfaisante et non la mise en place d'un traitement palliatif. Hors, dans le cas du captage de Ronjay notamment, il est envisagé de créer un traitement de l'eau captée au charbon actif.

- Captage du Ronjay (situé sur la commune de Faramans et exploité par Bièvre Isère Communauté et le SME Dolon Varèze), et 23 % de la production du syndicat de Dolon Varèze
- Captages de Seyes et Donis (situé sur la commune d'Ornacieux et exploité par Bièvre Isère Communauté)
- Captages de La vie de Nantoin (situé sur la commune de Le Mottier et exploité par Bièvre Isère Communauté)
- Captage des Biesses (situé sur la commune de St Etienne de St Geoirs et exploité par Bièvre Isère Communauté)
- Captage Bains (communauté de communes de Bièvre est), Beaucroissant
- Captage de Michel et Melon (situé sur la commune de Thodore et exploité par le Syndicat des Eaux de la Galaure)

#### **Captages à abandonner ou abandonnés récemment (source ARS)**

- en projet abandon de la ressource d'Apprieu du Puit de Cote Gajère - eau de coteau avec problèmes récurrents - (SIERRA) avec interconnexion prévue avec le Voironnais (cette ressource est utilisée ponctuellement)
- Abandon (délibération du 15 juin 2010) captage de la Haute Blaune à Oyeu (SIERRA)
- Abandon (délibération du 11 juin 2012) captages de Kristal aval, Haute Vichier, Basse Vichier, Cime Aval et Cime à APPRIEU (SIERRA)
- Pas d'abandon de captage sur les syndicats de Dolon Varèze et Beaurepaire
- Source du Mas de la Mort à la Côte Saint André abandonnée en 2013
- Sources Malatra amont et aval à Penol abandonnées en 2014
- Captage Piraud à St Pierre de Bressieux abandonné en 2015

#### **Incidents ponctuels ayant entraînés une rupture d'approvisionnement (source ARS)**

Apprieu : 2010 gastro enthérite (Puit de Cote Gajère)

Bizonnes : 2008 forte bactériologie

Brion : **2013** forte contamination

Burcin : 2008, 2011 et **2012** forte contamination, 2006 très forte, **2014** nitrates

Chatenay : 2011, forte bactériologie

La Cote St André : 2006 très forte bactériologie, **2014 \* 2** nitrates

Marcillon : **2012** forte

Mottier : **2014** nitrate

Nantoin : **2014** nitrate

Pajay : 2008 forte bactériologie

Plan : 2008 forte bactériologie

Roybon : 2009 forte

Saint Etienne Saint Geoirs : **2014** nitrates, **2013** forte bactériologie

Saint Paul Izeaux : **2012**, forte bactériologie

Thodore : **2012** forte, 2006 très forte

Viriville : **2013** eau trouble après intempéries

Grand Lens : **2014** (problème en lien avec le SNCF et les désherbants utilisés)

#### **Taux de conformité** (source Territoires)

- SIERRA  
en 2013 : 100 % pour la microbiologie et 100% pour les paramètres physico chimique  
en 2012 : 97 % pour la microbiologie et 100% pour les paramètres physico chimique  
en 2011 : 97 % pour la microbiologie et 95,2% pour les paramètres physico chimique  
en 2010 : 100 % pour la microbiologie et 98,6% pour les paramètres physico chimique
- Dolon Varèze : 97 % pour la microbiologie en 2013 (stable) et 75,6% pour les paramètres physico chimique (présence d’Atrazine) du fait du captage prioritaire de Faramans qui assure 23% de la production du syndicat. La solution serait de mettre en place un traitement au charbon actif, ce qui est à l’étude dans le cadre de la procédure captage prioritaire
- Syndicat de Beaurepaire 100% pour la microbiologie et pour les paramètres physico chimique depuis 2010
- Bièvre Isère Communauté : 99,3 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques en 2014 pour les 20 communes ex Bièvre Liers et 96 % de conformité pour les paramètres bactériologiques en 2014 pour les 20 communes ex Bièvre Liers. La problématique du captage de Faramans est moins prégnante que sur le syndicat de Dolon Varèze du fait de la dilution avec les sources de Renarde et Barnabo.

#### Conformité depuis 2010 (uniquement sur les 20 communes ex Bièvre Liers)

- 2010 : 86.6 % pour les paramètres physico-chimiques et 97 % pour les paramètres bactériologiques
- 2011 : 97.7 % pour les paramètres physico-chimiques et 97.5 % pour les paramètres bactériologiques
- 2012 : 99 % pour les paramètres physico-chimiques et 91% pour les paramètres bactériologiques
- 2013 : 99 % pour les paramètres physico-chimiques et 98 % pour les paramètres bactériologiques

**Constat général fait sur le territoire** : il y a des dépassements des normes nitrates en plaine sur plusieurs pompages (du fait de l’importance de l’activité agricole) et de la bactériologie. Les restrictions sur le territoire ne semblent pas régresser avec le temps, d’où les objectifs d’améliorations à faire avec les captages prioritaires, entre autres.

#### - Les aspects quantitatifs

##### **Gros consommateurs**

##### **Aucun sur Bièvre Est**

Société ARDAGH PACKAGING Aluminium groupe sur la commune de Beaurepaire avec 43 000 m<sup>3</sup>/ an a ses propres puits et fait directement sa déclaration à l’Agence de l’eau pour les taxes.

Sur Dolon Vazeze aucun gros consommateur sur le périmètre du SCoT

### **Sur Bièvre Isère Communauté**

- MIG (Gillonay) : environ 11 500 m3/an
- Eurobéton (la Côte Saint André): environ 13 000 m3/an
- DNA (la Côte Saint André) : environ 9 700 m3/an
- Knauff (St Etienne de St Geoirs) : 43 000 m3

Le développement économique tant industriel (carrières, industries agro alimentaires, réserve foncière de la ZAC Dauphine) que touristique (projet Center parc à Roybon) induit également de fort impact en terme quantitatif et des conflits d'usage.

Sur Beaurepaire il convient de noter le projet de la ZAC de Champlard d'un montant de 1 million d'euro pour l'alimentation en eau potable. Ce projet s'inscrit au budget de 2016 sur le syndicat de Beaurepaire. Ce chantier permettrait également le maillage du sud de Beaurepaire et la mise aux normes de la défense incendie.

### **Etudes volumes prélevables menées par le SAGE Bièvre Liers Valloire**

Dans le SDAGE 2010-2015, le bassin versant Bièvre Liers Valloire et sa nappe sont identifiés comme "masse d'eau nécessitant des actions de résorption du déséquilibre relatives aux prélèvements pour l'atteinte du bon état quantitatif".

Dans le cadre du nouveau SDAGE en concertation (2016 - 2021), du fait de l'apport de nouvelles connaissances (notamment l'étude volumes prélevables) le secteur est considéré comme fragile pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant et où des actions de préservation du bon état quantitatif doivent être menées. L'étude des volumes prélevables préconise un gel du volume moyen actuellement prélevé et la mise en place d'actions d'amélioration de la recharge de la nappe et d'économies d'eau. La problématique est liée à la répartition des volumes prélevables et aux conflits d'usage qui en découlent, avec l'agriculture et la pisciculture notamment.

Dans le cadre des études et de la concertation en cours par la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire, il est nécessaire d'assurer une vigilance entre les prélèvements souterrains et superficiels et de fait contrôler le cas échéant le développement de l'urbanisme sur ce secteur fragile.

Le développement de l'agriculture et de l'irrigation est une question à prendre en compte dans le secteur (pour sécuriser la production, développer la filière maïs soja sans OGM,..).

#### **- Les évolutions en terme de vulnérabilité**

Sur le syndicat mixte des eaux de Dolon-Varèze, l'amélioration du maillage peut se faire selon trois pistes : la prospection d'une ressource dans la vallée de la Varèze, des interconnexions avec les structures voisines ou le développement de l'utilisation du captage de Faramans après traitement.

Pour Beaurepaire confère projet de la ZAC de Champlard (maillage sud Beaurepaire)

Pour Bièvre Isère, l'évolution en terme de vulnérabilité passe par l'acquisition de connaissances globales à la nouvelle échelle de l'intercommunalité (en cours extension du Schéma directeur).

Restriction sur les prélèvements de la nappe (pour l'agriculture) en 2009. Il y a eu un arrêté sécheresse en 2010 sur une partie du territoire de l'Isère de niveau CRISE sur le bassin versant de la Bièvre, de niveau ALERTE sur les bassins versants de Vazeze-Sanne et de Chambaran-Galaure et de niveau VIGILANCE sur le bassin versant de la Bourbre (le tout sur une grande partie du territoire Bièvre-Valloire). On notera que le territoire Bièvre a été le plus intensément touché par arrêté sécheresse (par rapport aux autres territoires du périmètre du SCoT).

- **Indicateurs de performance**

**Les rendements par communes ou intercommunalités**

○ Syndicat de Dolon Varèze

En 2013 : 71,9% sur le syndicat et rendement par secteur sur la base du schéma directeur (60,8% en 2010 -) 62% en 2011 - 71,4% en 2012) - amélioration avec recherche de fuite active (18 depuis début 2015)

○ SIERA

En 2013 : 70% (76,76 % en 2010 - 71, 25% en 2011 - 71% en 2012) - en baisse

○ Syndicat de Beaurepaire (pompage 30% et source 70%)

En 2014 : 69% (60% en 2010 - 63% en 2011 - 51% en 2012 - 60% en 2013) - mauvais rendement en 2012 avec fin de l’affermage de la Nantaise des Eaux (8 ans d’affermage) et depuis lente remontée avec problématique de mouvement de terrains, micro fuites, âge des compteurs)

○ Bièvre Isère Communauté

En 2014 : 60,5 % (53 % en 2013, 58 % en 2012, 57 % en 2011 et 55 % en 2010) : suite à de lourds travaux d’investissement notamment en 2013 et 2014 et à de la recherche de fuites effectuée tout au long de l’année, le rendement s’améliore.

○ Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze : 74% pour l’année 2014

- **Autres renseignements**

**Avancement des schémas directeurs en 2015**

(sources Département et Territoires)

Nom structure ou commune	Etat	Date
Anciennement communauté de communes Bièvre Liers	Schéma directeur	2011
SME Dolon Varèze	Schéma directeur	2006 / révision 2013 (modélisation)
SMEA Haute Bourbre	Schéma directeur	2009
SIE Région Apprieu*	Schéma directeur	2008
SIE Grand Charpenne	Etude Diagnostic	2007
SIE Beaurepaire Saint Barthelemy	Etude Diagnostic	2008
Beaufort	Schéma directeur	2012
Chatenay	Etude diagnostic	2004
Sillans	Etude diagnostic	1999
Bizonnes	Schéma Directeur	2014
Bièvre Isère Communauté	En cours	Schéma directeur dont l’harmonisation est prévu à l’échelle des 41 communes en 2016

\* relancé récemment mais problème avec le bureau d’études qui a déposé le bilan

- **Conclusion**

Lien urbanisme, développement économique, agriculture et ressource disponible en eau potable (concertation en cours) à développer

Mettre en place une réglementation plus contraignante pour l'agriculture avec l'usage d'un tarif selon l'impact sur les milieux (problème l'agriculture ne veut pas être la seule activité impactée par cette mesure qui profiterait à tous les usagers)

Amélioration des rendements, sécurisation inter réseaux : problème du coût

Eclatement des structures (notamment en Bièvre Est) avec parfois un manque de professionnalisation du fait du contexte (petites communes sans personnel formé)

Priorité à l'eau potable mais attention aux autres usages (lavage voiture, jardins, piscines) dans ce secteur sensible

**Enjeux majeur = trouver un équilibre - importants conflits d'usages à gérer**

---

## **PARTIE 3 - SYNTHÈSE DES RESULTATS A L'ECHELLE DU SCOT**

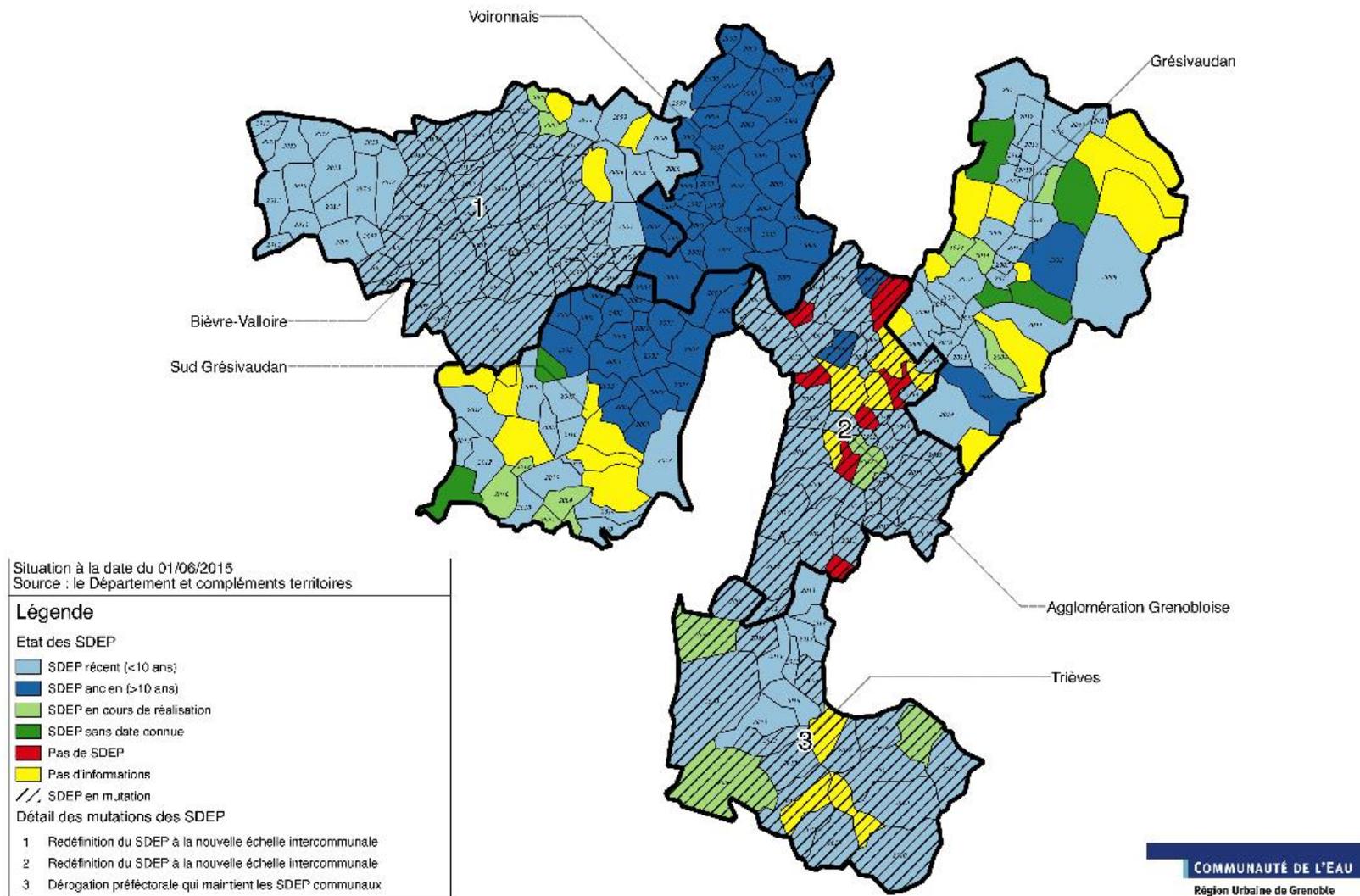
Sous forme de tableaux et cartes afin de permettre une vision globale à l'échelle du SCoT.

Afin de mieux appréhender le territoire dans le domaine de l'eau potable, 3 cartographies ont été réalisées en 2015 :

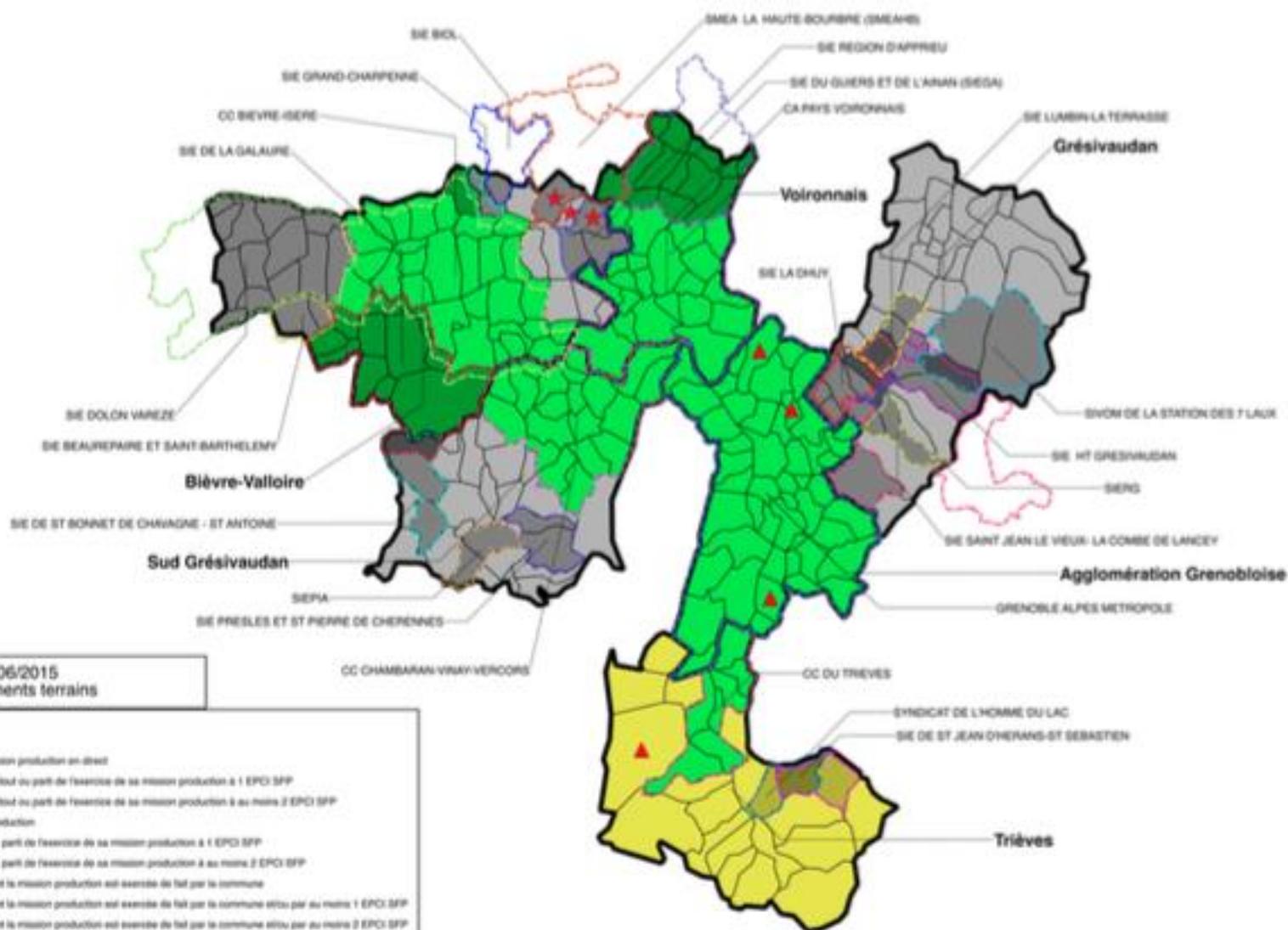
- en premier lieu une carte représentant l'état d'avancement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable. Cet indicateur a été choisi il permet de visualiser la volonté pour les collectivités de se structurer et de planifier leurs investissements pour une meilleure gestion de leur services eau potable.
- puis deux cartes représentant les autorités compétentes en matière d'eau potable ; l'une pour la compétence production, la deuxième pour la compétence distribution. Ces cartes montrent bien la complexité administrative qui perdure et l'objectif de simplification à atteindre.

*NB : il n'a pas pu être réalisé dans les délais impartis les cartes sur l'aspect qualitatif de l'eau sur le territoire (données transmises trop tardivement), celles-ci seront réalisées lors de la phase 2 de l'étude.*

## Etat d'avancement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDEP) sur le territoire du SCoT



## Autorités compétentes en eau potable et exercice de la mission production sur le territoire du SCoT



Situation à la date du 01/06/2015  
Source : DDT et compléments terrains

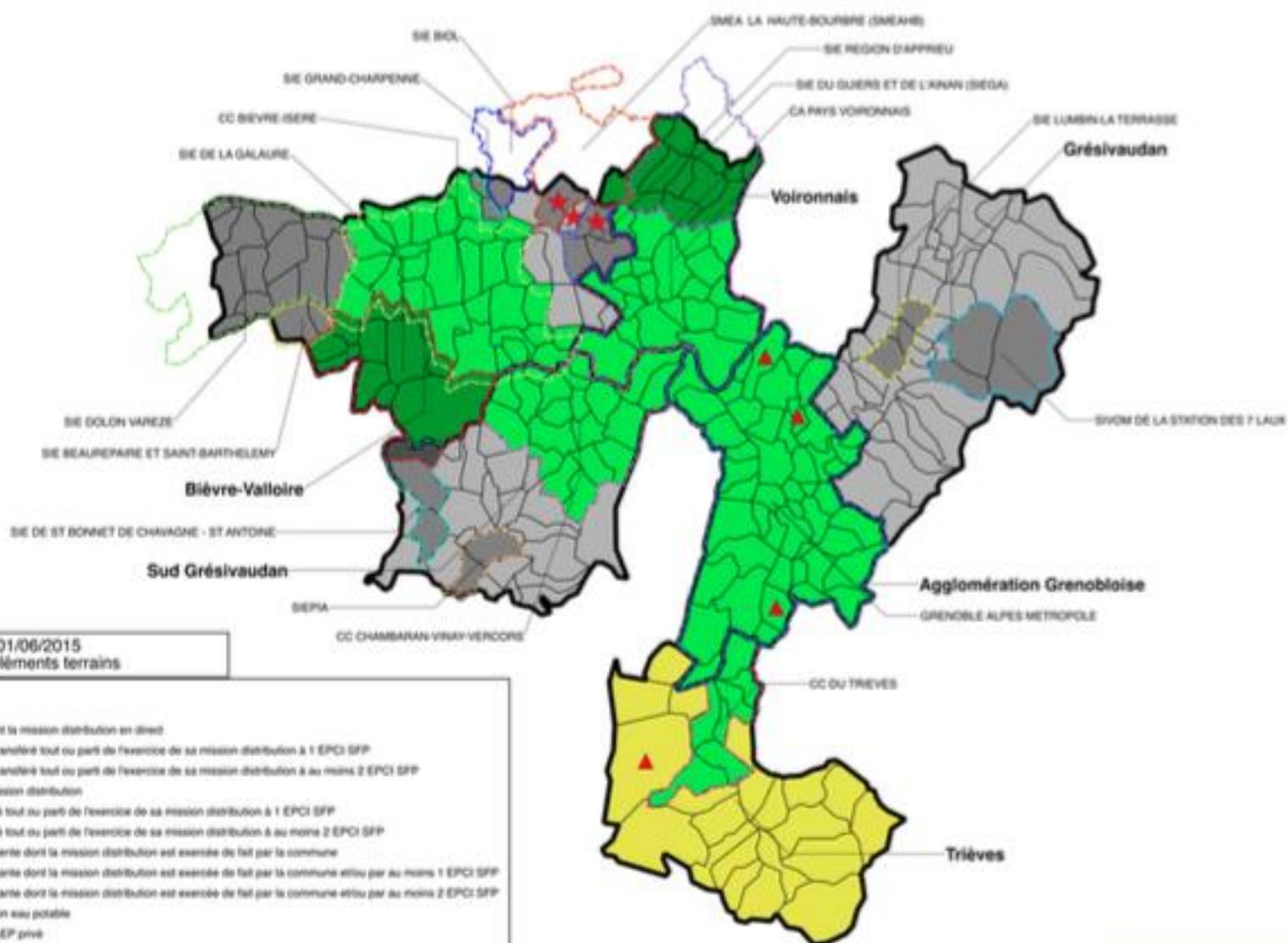
### Légende

- Intercommunalité exerçant la mission production en direct
- Intercommunalité ayant transféré tout ou part de l'exercice de sa mission production à 1 EPCI SFP
- Intercommunalité ayant transféré tout ou part de l'exercice de sa mission production à au moins 2 EPCI SFP
- Commune exerçant la mission production
- Commune ayant transféré tout ou part de l'exercice de sa mission production à 1 EPCI SFP
- Commune ayant transféré tout ou part de l'exercice de sa mission production à au moins 2 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission production est exercée de fait par la commune
- Intercommunalité compétente dont la mission production est exercée de fait par la commune situ par au moins 1 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission production est exercée de fait par la commune situ par au moins 2 EPCI SFP
- ▲ Présence d'ASA à vocation eau potable
- ★ Présence d'un Syndicat AEP privé

### Exemples d'EPCI

- CA PAYS VOIRONNAIS
- SIE DOLON VAREZE

## Autorités compétentes en eau potable et exercice de la mission distribution sur le territoire du SCoT



Situation à la date du 01/06/2015  
Source : DDT et compléments terrains

### Légende

- Intercommunalité exerçant la mission distribution en direct
- Intercommunalité ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à 1 EPCI SFP
- Intercommunalité ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à au moins 2 EPCI SFP
- Commune exerçant la mission distribution
- Commune ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à 1 EPCI SFP
- Commune ayant transféré tout ou parti de l'exercice de sa mission distribution à au moins 2 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune et/ou par au moins 1 EPCI SFP
- Intercommunalité compétente dont la mission distribution est exercée de fait par la commune et/ou par au moins 2 EPCI SFP
- ▲ Présence d'ASA à vocation eau potable
- ★ Présence d'un Syndicat AEP privé

### Exemples d'EPCI

- CC DU TRIEVES
- SIE BOL

---

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1 - Plan de sécurisation initial**

Pour rappel ci après les documents conclusifs de l'étude faite par la Communauté de l'eau potable entre 2007 et 2010.

Cette carte et le tableau attendant ont été intégrés dans le DOO du SCoT arrêté en décembre 2012.

L'objectif de la phase 2 de l'étude est de voir si des évolutions majeurs sont constatés à cette échelle, mais surtout de reprendre les cartes bilans besoins ressources pour se rendre compte de l'évolution plus fine sur les territoires, et les liens entre eau potable et aménagement du territoire.



	1	2	3	4	5	6
	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Voironnais	Agglomération Grenobloise	Sud Grenoblois
<b>Connaissance des sources</b>	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
<b>Connaissance des grandes nappes</b>	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
<b>Intercommunalité</b>	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue
<b>Rendement réseau</b>	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
<b>Secours (quantité et vulnérabilité)</b>	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue
<b>Qualité</b>	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue

**Tableau de sécurisation de l'alimentation en eau potable**

- Light Blue: Pas de difficulté ou bonne prise en considération
- Medium Blue: Action à poursuivre et/ou difficulté en voie de résolution
- Dark Blue: Problématique importante et/ou en partie prise en charge
- Very Dark Blue: Difficulté non résolue et/ou actions à impulser

SOURCE : CEP

## ANNEXE 2 : fiche méthodologique de la cartographie « Etat d'avancement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDEP) sur le territoire du SCoT

### Légende accompagnant la cartographie

Situation à la date du 01/06/2015 Source : le Département et compléments territoires	
<b>Légende</b>	
<b>Etat des SDEP</b>	
	SDEP récent (<10 ans)
	SDEP ancien (>10 ans)
	SDEP en cours de réalisation
	SDEP sans date connue
	Pas de SDEP
	Pas d'informations
	SDEP en mutation
<b>Détail des mutations des SDEP</b>	
1	Redéfinition du SDEP à la nouvelle échelle intercommunale
2	Redéfinition du SDEP à la nouvelle échelle intercommunale
3	Dérogation préfectorale qui maintient les SDEP communaux

**Objectif** : cartographie évolutive de l'état d'avancement de cet indicateur pertinent de (SDEP permet de formaliser le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) qui intègre les objectifs de sécurisation/maillage,...)

**Pré requis** : un schéma directeur est valable quand il est à l'échelle de l'autorité compétente à savoir :- sur le territoire communal quand la commune est compétente - et sur le territoire intercommunal quand l'autorité compétente est l'intercommunalité.

### Règles retenues pour la réalisation de la cartographie

Le SDEP n'a pas de durée de vie réglementaire. Ainsi, chaque collectivité estime à quel moment elle veut renouveler son SDEP.

Une hiérarchie a été réalisée selon l'état du/ des SDEP avec plusieurs grandes familles

1 - Deux propositions retenues quand un SDEP existe :

- Au delà de 10 ans, un SDEP devient « ancien » et selon les cas devrait faire l'objet d'une mise à jour afin d'être en adéquation avec les évolutions territoriales (démographie et besoins, ressources disponibles..).

- A contrario, un SDEP de moins de 10 ans intègre probablement mieux les réalités territoriales.

2 - SDEP en cours de réalisation indique, sur les secteurs concernés, qu'aucun SDEP n'existait auparavant mais que des actions ont bien été entreprises (études, ...)

3 - Pas de SDEP indique, sur les secteurs concernés, qu'aucun SDEP n'a jamais existé.

4 - Pas d'informations indique que la donnée n'est pas disponible (n'a pas pu être recueillie)

## **Les mutations en cours**

Les territoires dans ce cas de figure ont un tramé noir en sur impression.

Une information complémentaire est apportée par une numérotation pour spécifier la nature de la mutation.

Pour le « 1 & 2 », redéfinition de l'ensemble des schémas directeurs à l'échelle de la nouvelle autorité compétente (obligation réglementaire) sur les communes hachurées. Il est visible sous le hachuré l'état actuel des schémas directeurs communaux. Au terme de la procédure, le SDEP intercommunal sera validé, le hachuré sera enlevé et le SDEP sera considéré comme « récent ».

Pour le « 3 », il s'agit d'une exception propre au territoire du Trièves. La Communauté de Communes du Trièves est en effet compétente en eau potable sur l'ensemble du territoire, néanmoins elle n'exerce de fait sa compétence que sur 7 communes. Il s'agit d'une dérogation préfectorale qui autorise un SDEP partiel sur ces 7 communes (périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de Monestier de Clermont avant fusion des 3 intercommunalités en une seule).

Cette situation prendra fin quand la Communauté de Commune du Trièves exercera sa compétence sur l'ensemble du territoire, ce qui amènera à la réalisation d'un SDEP sur l'intégralité du territoire intercommunal.

## **Les principaux points d'analyse**

Sur l'ensemble des 10 Intercommunalités à l'échelle des six territoires du SCoT

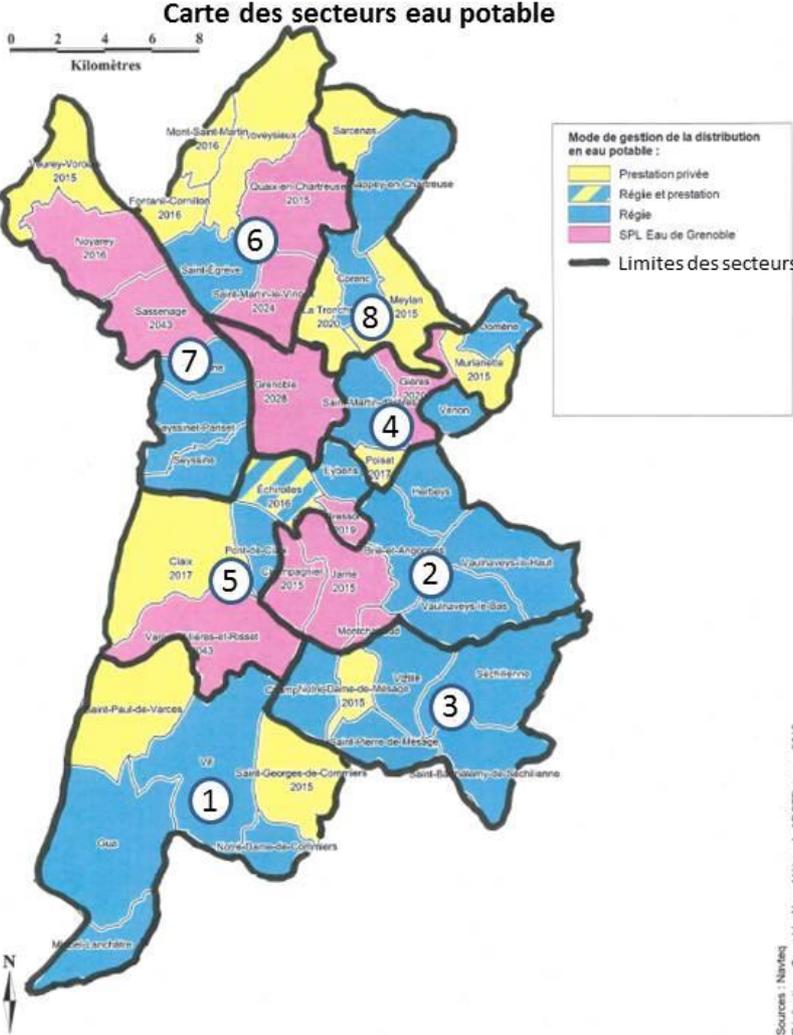
- 2 schémas directeurs intercommunaux sont finalisés (CAPV et 3C2V)
- 2 schéma directeur sont en cours de redéfinition qui viendront à échéance rejoindre les schémas directeurs intercommunaux conformes (Bièvre Isère Communauté et la Métropole)
- 5 intercommunalités n'ont pas la compétence eau et les schémas directeurs sont de fait communaux ou porté par des syndicats (CC de Beaurepaire, CC Bièvre Est, CC du Pays du Grésivaudan, CC de St Marcellin et la CC Bourne à l'Isère)
- 1 intercommunalité à la compétence eau sur 28 communes mais du fait d'une exception préfectorale a un SDEP partiel sur 7 communes (CC du Trièves)

Globalement il est à noter une évolution positive des schémas directeurs sur le territoire du SCoT.

Cette tendance devrait se confirmer et ce d'autant plus que des évolutions sont prévisibles à un horizon proche : prise de compétence eau en étude sur la CC du Pays du Grésivaudan, fusion des 3 intercommunalités du Sud Grésivaudan est envisagée, évolution du périmètre de Bièvre Isère,...

Cette carte est conçue et à vocation à être mise à jour à un pas de temps régulier afin de permettre constater de l'évolution des schémas directeurs sur le territoire du SCoT.

# ANNEXE 3 : carte des secteurs eau potable – Métropole



## Soutien financier



## ET LES ADHERENTS DE LA COMMUNAUTE DE L'EAU

## Expertise technique



### *Les principaux participants*

Bièvre-Isère Communauté

CC du Trièves

CC du Pays du Grésivaudan

Grenoble Alpes Métropole

CA du Pays Voironnais

Régie des eaux 3C2V

CC Bièvre Est

Syndicat de la Dhuy

SIE Dolon Vareze

SIE du Guiers et de l'Ainan

SIE Lumbin Terrasse Crolles

SIE de St Barthelemy

SIE Région d'Apprieu

SIERG

Contrat de rivières Sud  
Grésivaudan

SIGREDA

SIAGA

SAGE Drac Romanche

SAGE Molasse Miocène

SAGE Bièvre Valloire



## ACTUALISATION BILAN BESOINS RESSOURCES PHASE 1 ETAT DES LIEUX

La réalisation d'une étude entre 1999 et 2001 par la SOGREAH concernant la sécurité de l'alimentation en eau potable a lancé la réflexion AEP sur le territoire du Schéma Directeur de la région grenobloise.

En 2007 la Communauté de l'eau potable a été créée pour répondre aux enjeux eau potable et mettre en place une nouvelle forme de gouvernance dans le cadre de l'établissement public du SCoT, avec deux objectifs principaux : la sécurisation AEP et une réflexion sur le prix de l'eau.

Entre 2008 et 2010, il a été réalisé une étude bilan besoins ressources qui a permis d'appréhender de manière globale les enjeux sur la gestion globale de la ressource en eau croisés avec les enjeux des territoires sur le périmètre du SCoT.

Cette étude a abouti, en 2010/2011, à la conception d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable et un tableau des besoins par territoire. Ces documents ont été intégrés au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT (DOO) approuvé en 2012. Il s'agit d'une démarche innovante dans le cadre des SCoT à l'échelle nationale.

Les évolutions contextuelles sur le territoire et les évolutions réglementaires, avec notamment les lois MAPTAM (27 janvier 2014) et NOTRe (7 août 2015), ainsi que la révision du Schéma De Coopération Intercommunale départemental (SDCI) qui devrait être adopté mi 2016, ont incité la Communauté de l'Eau à inscrire à son programme une actualisation du plan de sécurisation d'alimentation en eau potable, et à revoir les principales conclusions du bilan besoins ressources.

Ce rapport présente un premier diagnostic sous forme d'une fiche par territoire et de cartes de synthèse qui sera complété en phase 2 (étude 2016), ce qui devrait permettre d'établir un nouveau plan de sécurisation fin 2016, début 2017.

Directeur de la publication : Jérôme Dutroncy, Président de la C-eau

Rédaction, coordination et suivi : Cécile Benech (C-Eeau)

Aide à la réalisation : Valentin Lourteau (C-Eau)

Relecture – validation par les collectivités

Périmètre de l'étude : le SCoT

